

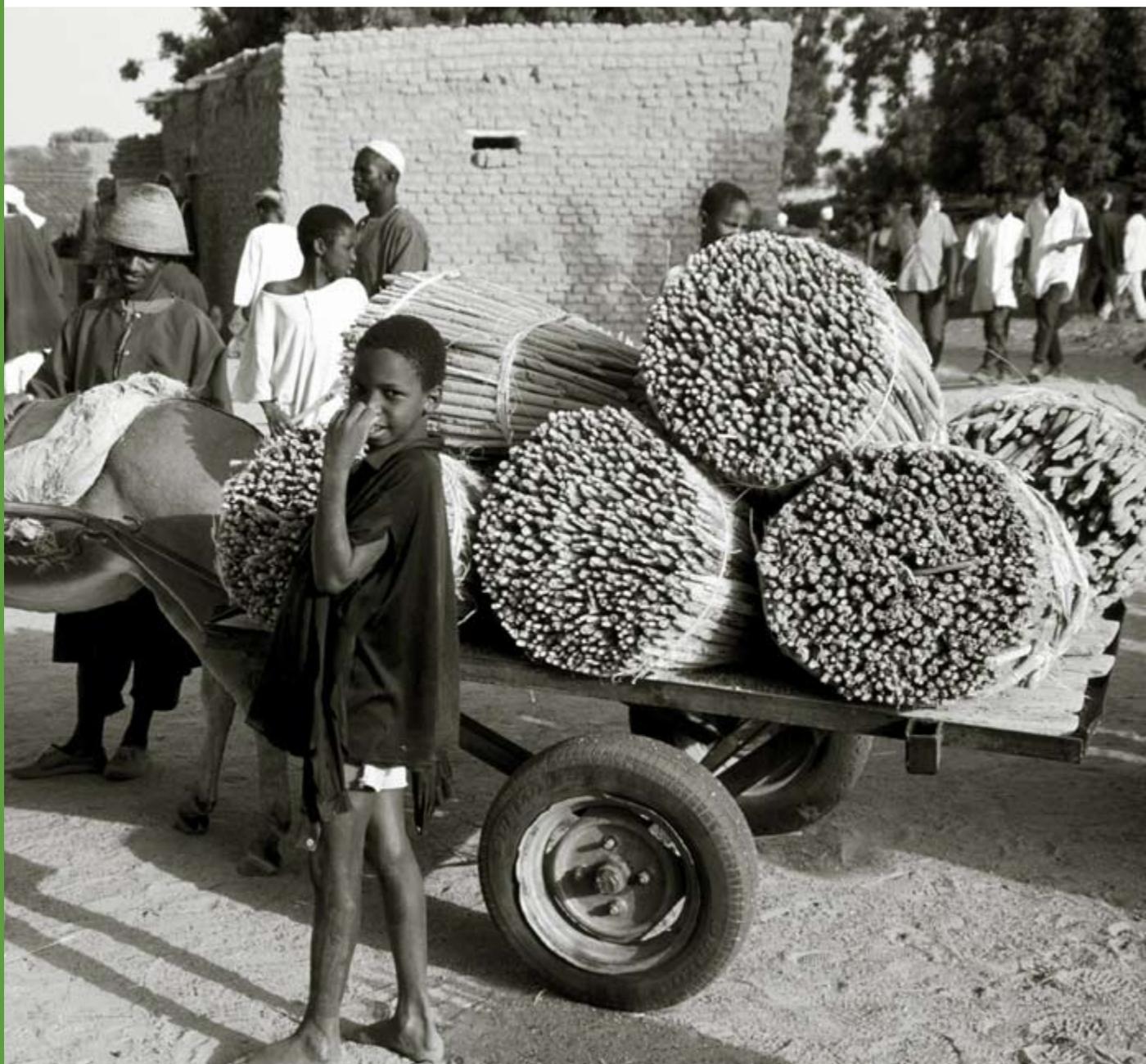
Afrique Verte



Les Sahéliens peuvent
nourrir le Sahel

**1990-2005 :
quinze ans d'expérience**

sécurité alimentaire au Sahel



	Éditorial	•	3
A	Une certaine vision des relations internationales	•	5
B	Les enjeux de sécurité alimentaire au Sahel	•	9
C	Afrique Verte : un facilitateur dans la construction du marché céréalier	•	13
D	Des impacts importants, diversifiés et difficiles à mesurer	•	31
E	Vers de nouvelles étapes	•	37
	Documents de référence	•	41



Éditeur : Afrique Verte

Coordination générale : Caroline Bah

Rédaction : Roger Blein

Comité de rédaction : Jean-Jacques Courtant, Laure Derail, Mohamed Haïdara, Philippe Ki, Gérard Méry, Bassirou Nouhou, Claire Tarrière.

Maquette, infographie : Bureau Issala

Photographies : Afrique Verte, D. Bergounhox, Bureau Issala

Impression : Corlet Imprimeur (sur papier recyclé)

À la question de savoir quels sont les éléments importants à signaler sur les programmes de formation, les responsables d'organisations paysannes répondent :

« Un aveugle qui danse au bord d'un puits a certainement un bon guide ».

15 ANS, UN BILAN ET DES PERSPECTIVES

1990 : après trois années d'expérimentations au Niger, Afrique Verte est formellement créée et les activités s'étendent au Burkina Faso.

1994 : l'activité prend de l'ampleur avec la mise en place de l'antenne au Mali.

2005 : les antennes sahéliennes deviennent des associations nationales autonomes, fédérées au sein d'Afrique Verte International.

À partir d'une idée simple « les paysans sahéliens peuvent nourrir le Sahel », en rupture avec l'opinion que le monde occidental se fait encore trop souvent du Sahel, l'association contribue depuis 15 ans à la sécurité alimentaire des populations rurales sahéliennes, à l'amélioration du fonctionnement des marchés céréaliers et à la structuration des filières.

Depuis ses débuts, Afrique Verte a connu de profondes évolutions. Le contexte a changé : la population a presque doublé depuis les premières interventions d'Afrique Verte, les politiques agricoles et céréalières ont été libéralisées, les organisations paysannes sont désormais reconnues comme des acteurs majeurs du développement agricole, les politiques d'aide et de sécurité alimentaire des donateurs ont été révisées et les stratégies d'intégration régionale sont plus affirmées. Afrique Verte a pris en compte ces évolutions et a aussi capitalisé sa propre expérience, tiré partie de ses échecs et de ses acquis. Elle a renforcé ses activités visant la structuration et la professionnalisation des organisations paysannes. Elle a professionnalisé ses prestations dans sa fonction d'intermédiation financière et dans l'ensemble de son appui à la commercialisation. Elle a diversifié ses partenaires, en développant des services ciblés sur les commerçants et les transformateurs de produits céréaliers. Aujourd'hui, l'association est à un tournant. Elle a opté pour l'automatisation de ses antennes nationales et la constitution d'une structure internationale fédérant les trois associations nationales au Sahel et la structure française, autour d'une charte commune. Ceci l'amène à reconsidérer le rôle et la mission de l'association internationale. Elle doit aussi repositionner son action dans le domaine de l'éducation au développement et du lobbying en faveur de la réforme des politiques publiques au Nord et au Sud.

En 15 ans, une expertise s'est construite, un savoir-faire quasi unique s'est bâti. Il est désormais reconnu et sollicité tant dans les pays sahéliens, que dans des pays voisins de l'espace CEDEAO. Certains acteurs institutionnels de la sécurité alimentaire (structures publiques, agences d'aide) s'intéressent de près aux acquis de l'association et s'en inspirent parfois.

Au moment où le Niger connaît à nouveau une crise alimentaire sévère, pourtant prévisible, l'heure n'est-elle pas venue pour l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels les gouvernements, les organisations paysannes et leurs partenaires internationaux publics et non gouvernementaux de répondre à quelques questions essentielles : les dispositifs d'information et d'alerte répondent-ils aux besoins d'aide à la décision ? Les stratégies et politiques de sécurité alimentaire vont-elles au-delà des slogans et sont-elles mises en œuvre ? Les programmes de sécurité alimentaire nationaux et régionaux sont-ils réellement en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire ? Comment prendre appui sur les expériences de terrain pour nourrir la réforme des politiques céréalières, les approches de la sécurité alimentaire et les stratégies de coopération sur des bases pragmatiques, en s'appuyant en premier lieu sur les acteurs de terrain représentatifs des populations rurales ?

Il est temps aujourd'hui de renforcer la cohérence et la coordination de l'ensemble des acteurs sur le terrain pour améliorer l'efficacité des appuis, constituer des référentiels communs permettant aux populations d'avancer et éviter la répétition d'erreurs liée à l'émergence continue de nouveaux partenaires. Il nous faut nécessairement revoir nos modes de coopération et nos modes de fonctionnement.

Avec ce document de capitalisation, Afrique Verte souhaite partager son expérience, en débattre, contribuer à nourrir la réflexion sur les voies qu'il convient de privilégier pour participer efficacement à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sahel et promouvoir un commerce équitable, maîtrisé, répondant aux attentes des populations les plus fragiles.

Jean-Jacques Courtant
Président





UNE CERTAINE VISION DES RELATIONS INTERNATIONALES

« L'aide alimentaire représente 10 % environ du total de l'aide publique au développement [...]. C'est considérable. Bien sûr il y a des événements exceptionnels (catastrophes naturelles ou socio-économiques...) qui viennent tout à coup multiplier le nombre des affamés ; dans ces cas-là il faut que les secours soient acheminés avec toute l'urgence nécessaire... Mais l'aide alimentaire ne résout pas le problème de la faim, paradoxalement elle contribue à l'aggraver tout en créant une dépendance de plus en plus dangereuse. C'est qu'en effet, loin de correspondre à un geste de pure solidarité envers le Tiers Monde, cette forme de coopération n'est trop souvent qu'une arme des pays du Nord au service d'une stratégie d'écoulement de leurs excédents, de conquête de nouveaux marchés dans les pays du Sud [...]. Cette aide en effet :

- ne profite pas aux plus défavorisés [...];
- décourage les producteurs locaux par la concurrence qu'elle leur fait et provoque l'orientation vers les cultures d'exportation, au détriment des cultures vivrières ;
- dévalorise les produits locaux en introduisant de nouvelles habitudes alimentaires et en créant une demande pour des produits nouveaux qu'il faudra ensuite importer [...]. »

Développés il y a plus de 20 ans, dans le cadre de la campagne commune des ONG « Pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes » (mars 1983), ces arguments jetaient les fondations de ce qui allait devenir l'association Afrique Verte. Lancée par trois ONG françaises et leurs réseaux internationaux, Terre des Hommes, Frères des Hommes et Peuples Solidaires¹, cette campagne de lobbying visait notamment à obtenir une réforme en profondeur des politiques d'aide alimentaire, en particulier la politique de la France et celle de l'Union européenne.

Le Sahel venait de connaître sa deuxième grande sécheresse en 10 ans. Les opinions publiques occidentales ne voient alors dans cette région que l'image véhiculée par les médias : une terre aride et ingrate, un désert qui

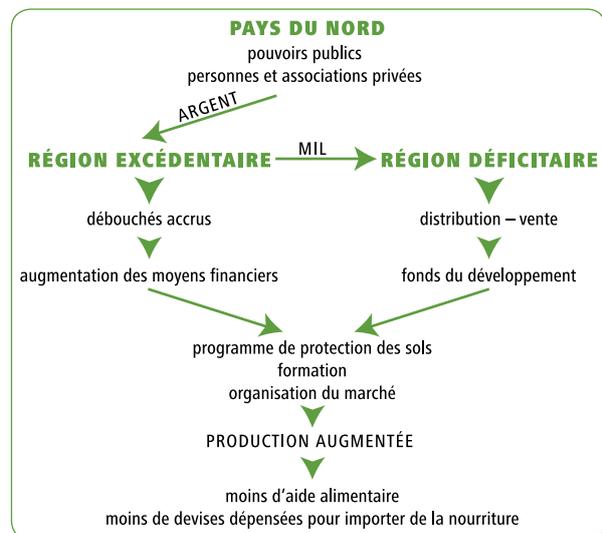
1. À l'époque l'UCODEP et le mouvement 1 % Tiers Monde.

s'avance inexorablement au gré des sécheresses successives et qui ne sème que détresse et désolation. Prenant le contre-pied de cette vision déformée, partielle et misérabiliste, la campagne pour une Afrique verte, lancée en 1985 par ces mêmes ONG, défendra au contraire l'idée que « les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel ». Le principe sur lequel allait se construire l'association, et qui reste encore aujourd'hui sa devise, était posé.

Agir sur les politiques d'aide

Précisant leurs intentions, les ONG accentuent la pression sur les pouvoirs publics et cherchent à obtenir qu'une part significative des budgets consacrés à l'aide alimentaire soient « reconvertis ». Partant du constat que cohabitent au Sahel des régions déficitaires en céréales et des régions excédentaires, les ONG veulent promouvoir des formes d'aide alimentaire qui dopent le développement agricole local. Pour ce faire, elles vont inciter les pouvoirs publics à réduire les envois d'aide en nature au profit d'achats locaux ou d'opérations triangulaires (voir schéma ci-dessous).

Les triangulaires : un principe général relativement simple



1989, résultat de cette campagne de lobbying : le Gouvernement français s'engage à consacrer 10 % du budget de l'aide alimentaire à de telles opérations. Mais cet engagement aurait pu rester sans suite, faute d'acteurs ou de médiateurs pour le traduire dans les pratiques. 1990, Afrique Verte est créée par les ONG membres de la Campagne et auxquelles vont s'associer l'AFVP¹ et le CCFD².

Au Sahel, le dialogue entre les États et les donateurs s'est intensifié depuis la sécheresse de 1973. Dès cette année, les pays sahéliers se sont dotés d'une organisation de coopération régionale commune, pour affronter ensemble les défis de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la sécheresse et la désertification : le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Peu de temps après, les pays donateurs

1. Association française des volontaires du progrès.
2. Comité catholique contre la faim et pour le développement.
3. Organisation de coopération et de développement économiques.

membres de l'OCDE³ créaient le Club du Sahel afin de coordonner leurs approches et les aides, et construire le dialogue et le partenariat avec les pays sahéliers. Pour affronter les crises alimentaires répétées, le CILSS et le Club du Sahel se dotent d'un espace d'échange : le Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel, créé en 1985. Certaines ONG spécialisées, parmi lesquelles la campagne pour une Afrique verte, seront associées dès le départ à ses travaux aux côtés des experts, des représentants des États, des donateurs, des systèmes d'information, etc.

La réforme des politiques d'aide alimentaire deviendra une préoccupation de l'ensemble des acteurs qui vont dès lors adopter une charte commune en 1990 : la Charte de l'aide alimentaire. Non contrai-

Afrique Verte s'inscrit dans les principes de la Charte de l'aide alimentaire et contribue à la veille sur son application

La Charte de l'aide alimentaire au Sahel

Les dysfonctionnements de l'aide et ses impacts négatifs trop souvent négatifs sont à la base de la création du Réseau de prévention des crises alimentaires. Très vite germe en son sein l'idée d'un code de bonne conduite permettant de rationaliser la gestion de l'aide et engageant tant les donateurs que les bénéficiaires.

La maturation de ce projet va prendre plusieurs années car il doit prendre en compte des réalités très différentes au niveau des agences d'aide comme des pays. La réforme de l'aide alimentaire ne représente pas le même enjeu pour le Cap-Vert ou la Mauritanie que pour le Mali ou le Burkina Faso.

L'objectif assigné est de parvenir à utiliser l'aide alimentaire à des fins de développement. Pour ce faire, les protagonistes estiment qu'il ne peut y avoir de réforme sans un consensus entre les donateurs et un accord avec les bénéficiaires.

Pour cela la Charte de l'aide alimentaire va préciser les objectifs assignés à l'aide alimentaire, et va définir un ensemble de principes qui engagent les États et les institutions internationales donateurs et les États bénéficiaires. Ils sont classés sous trois grands chapitres :

- l'évaluation de la situation alimentaire : coopération pour améliorer la fiabilité de l'information et la crédibilité des prévisions ; harmonisation des critères d'appréciation de la situation alimentaire (indicateurs relatifs à l'état nutritionnel, pouvoir d'achat, etc.) ;
- l'évaluation des besoins d'aide alimentaire : con-

certation pour l'évaluation des besoins à partir de l'analyse de la situation alimentaire : quantités, types d'aide, qualités, zones et populations concernées, contraintes logistiques, période de livraison, etc. L'ensemble de ces éléments constitue le plan d'approvisionnement que donateurs et autorités nationales s'engagent à respecter ;

- la mise en œuvre de l'aide alimentaire : engagement d'harmoniser les décisions entre donateurs et de coordonner les actions ; définition avec le pays bénéficiaire de la répartition des aides, du choix des produits, des modes de distribution (don, vente...); intégration de l'aide dans la stratégie de développement agricole et rural, coordination avec les autres types d'aide, etc.

Sur ce dernier plan, les donateurs s'engagent sur un certain nombre d'éléments très importants : éviter les actions qui contribueraient à modifier les habitudes alimentaires ; ajuster les aides pour éviter les effets de concurrence avec les productions locales ; affecter le produit des ventes (les fonds de contrepartie) au financement d'actions de développement visant un objectif de sécurité alimentaire ; promouvoir les échanges céréaliers régionaux ; limiter les distributions gratuites aux situations d'urgence ; substituer une aide financière à l'aide en nature.

Source : *Vingt ans de prévention des crises alimentaires au Sahel. Bilan et perspectives*. CILSS, 2004.

gnante, son application repose sur la bonne volonté des signataires mais aussi sur le principe de la surveillance collective au travers de l'évaluation. Sur ce sujet aussi, les ONG vont veiller à la traduction dans les pratiques des principes et engagements contenus dans la Charte (cf. encadré, page précédente).

Désireuses de prolonger sur le terrain les actions de lobbying, les associations membres de la campagne auxquelles s'associent l'AFVP et le CCFD vont dès lors se doter d'un outil commun et opérationnel : Afrique Verte.

Actuellement, Afrique Verte s'appuie sur :

- quatre ONG qui l'ont fondée : Terre des Hommes, Frères des Hommes, le CCFD et l'AFVP ;
- 50 à 60 membres individuels (l'association a modifié ses statuts en 2000 pour intégrer des membres individuels), parfois réunis au sein de comités locaux dans les régions.

Dans la galaxie des ONG, Afrique Verte propose un appui technique qui la distingue de nombreuses associations généralistes. Elle bénéficie de multiples ancrages dans la société civile au Nord, en particulier au travers des membres des ONG fondatrices, de ses membres individuels et de ses comités locaux dans les régions. Cet ancrage « militant » se combine avec une approche professionnelle de la coopération au développement : implication progressive des milieux agricoles français (partage d'expériences), mo-

bilisation de compétences spécialisées, évaluations indépendantes régulières et fréquentes.

Par ailleurs, Afrique Verte conserve des conditions particulières de sa création une implication dans le débat sur l'évolution des politiques internationales :

- réforme des politiques d'aide dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- réforme des stratégies internationales de promotion de la sécurité alimentaire ou de lutte contre la faim (suivi de l'agenda impulsé par la FAO) ;
- prise en compte des enjeux de sécurité alimentaire dans le commerce agricole international et promotion des principes du commerce équitable.

Dans ce domaine du plaidoyer, Afrique Verte intervient rarement en première ligne. En tant qu'ONG technique, elle joue plutôt un rôle de centre de ressources ou de pôle de compétences pour le compte des coordinations d'ONG plus directement mobilisées sur les fonctions de lobbying. Les propositions qu'elle est amenée à formuler sur les enjeux globaux se nourrissent de la capitalisation de son expérience de terrain.

Au travers de cette implication en tant que « force de proposition », l'association cherche un équilibre entre deux dimensions :

- un volet « partenariat » au Sud ;
- un volet « éducation au développement » au Nord.



Carte d'identité
par pays
reprenant les
principaux
indicateurs

		Burkina Faso	Mali	Niger
Population				
	Sources			
Population totale (millions, 2003)	BM	12,1	11,7	11,8
Population rurale (millions, 2002)	PNUD	10,4	8,6	9,0
Taux de croissance annuel moyen (% , 1990-2003)	BM	2,4	2,5	3,3
Économie				
PIB/habitant (US\$-2002)	PNUD	264	296	190
Taux de croissance annuelle du PIB (% , 1990-2002)	BM	4,2	4,9	2,7
Part agricole dans le PIB (% , 2003)	BM	31	36	40
Importations agricoles et alimentaires (millions \$, 2001-2003)	FAO	139	167	149
Exportations agricoles et alimentaires (millions \$, 2001-2003)	FAO	162	289	67
Aide publique au développement (\$ par habitant, 2002)	BM	40	42	26
Indicateurs sociaux				
Taux d'analphabétisation des adultes (% , 2003)	BAD	73	72	82
Taux de mortalité infantile (pour mille, 2003)	BAD	91	117	124
Rang Indice de développement humain (sur 177, en 2005)	PNUD	175	174	177
Indicateurs de sécurité alimentaire				
Population ayant accès à une eau de qualité (% , 2000)	PNUD	42	65	59
Population souffrant de malnutrition (% , 1999-2001)	PNUD	17	21	34
Enfants souffrant d'un retard de croissance (% des moins de 5 ans, dernière année entre 1995 et 2002)	PNUD	37	38	40



LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU SAHEL

Afrique Verte intervient dans trois pays enclavés, caractéristiques de l'espace sahélien : le Burkina Faso, le Niger et le Mali. Sous de multiples aspects, ces pays ont des trajectoires très proches :

- une population située entre 11 et 13 millions de personnes, avec un taux de croissance démographique élevé (entre 2,4 et 3,3 % par an selon les pays). Selon l'étude WALTIPS¹, la population des trois pays devrait atteindre 47 millions d'habitants en 2020. Les récentes analyses du FNUAP² projettent une population de 141 millions d'habitants en 2050 !
- cette population reste encore très majoritairement rurale : en moyenne seulement 23,5 % vit en ville mais cette proportion s'accroît très rapidement : l'étude WALTIPS table sur une proportion d'urbains de 42, 39 et 30 % respectivement au Burkina, au Mali et au Niger en 2020 ;
- un niveau de développement humain très faible : ces trois pays sont dans les quatre derniers du classement mondial établi par le PNUD. Les indicateurs de développement social, notamment éducation, accès aux services sociaux, sécurité alimentaire et nutritionnelle sont très faibles ;
- les trois pays figurent parmi les pays les moins avancés (PMA) et ont un PIB par habitant bien en-deçà de la moyenne des PMA ou des pays d'Afrique sub-saharienne ;
- ces pays sont fortement dépendants d'un seul produit pour leurs exportations : le coton représente 70 % des exportations du Mali, 44 % de celles du Burkina Faso ; l'uranium constitue 64 % de celles du Niger³ ;
- l'agriculture est essentielle à de multiples égards : elle fournit des revenus à l'immense majorité des ac-

tifs, elle contribue au PIB à hauteur de 30 à 40 %, elle participe à la gestion et à l'aménagement de l'espace, elle contribue à la sécurité alimentaire des ménages et du pays, elle s'insère dans le processus d'intégration régionale : exportations d'oignons et de bétail du Niger, exportations de bétail et de céréales du Mali et du Burkina Faso vers les pays côtiers par exemple ;

- l'agriculture nigérienne est la plus fragile et la plus aléatoire du fait de sa position géographique la plus septentrionale. Le Niger a une économie peu diversifiée et ses populations sont très vulnérables aux chocs externes : climat, conjoncture économique, ou autres.

Le tableau de la page ci-contre rassemble quelques données permettant de situer le contexte d'intervention d'Afrique Verte. Il faut les analyser comme des ordres de grandeur, compte-tenu de la faible fiabilité des données.

Les céréales : pilier de la sécurité alimentaire des populations sahéliennes

Ces trois grands pays du Sahel ont des économies fortement dépendantes des ressources naturelles et du climat. Leur sécurité alimentaire repose pour l'essentiel sur les productions de la région. Contrairement à une idée reçue dans les opinions occidentales, ces pays sahéliens ne dépendent pas de l'aide alimentaire ou des importations commerciales : l'alimentation de leur population est avant tout produite par des petites unités de production familiales⁴.

Avec une population qui a doublé sur les 20 dernières années, la production agricole issue des systèmes traditionnels a globalement suivi jusqu'à aujourd'hui. Mais, sans intensification des systèmes de production, l'augmentation de production ne pourra sui-

1. WALTIPS : Étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest. *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à l'horizon 2020*. OCDE-Club du Sahel, 1998.

2. FNUAP : Fonds des Nations unies pour la population.

3. Source : *Perspectives économiques en Afrique*. 2002-2003, OCDE-BAD.

4. Suivant les années, ces pays produisent en moyenne 90 % de leurs besoins céréaliers.

vre le même rythme dans les prochaines décennies, étant donné les conditions agro-écologiques précaires de cette région.

Sommairement on peut considérer trois grandes zones agro-climatiques, qui vont induire des « profils de sécurité alimentaire » très différents :

– la zone soudanienne correspond à la bande sud des trois pays (pluviométrie comprise entre 800 et 1 200 mm). La qualité des sols et la régularité des précipitations en font les zones les plus productives, où l'intensification et la diversification des productions agricoles sont plus aisées que sur le reste du territoire. Ce sont les régions de prédilection du coton, inséré dans des rotations laissant une large place aux céréales et notamment au maïs. L'intérêt des céréales est double pour le producteur : sécurité alimentaire de la famille¹ et production de rente commercialisée sur les marchés ;

– la zone sahéenne (pluviométrie comprise entre 200 et 400 mm) et la zone sahélo-soudanienne (400 à 800 mm de pluie) recouvrent les zones pastorale et agro-pastorale au sein desquelles les sources de revenu en milieu paysan sont essentiellement liées à l'élevage. Ces ressources permettent aux ménages de s'approvisionner en céréales. La bande située entre 400 et 800 mm recouvre la majeure partie des terres cultivées des trois pays. C'est le royaume des céréales traditionnelles comme le mil et le sorgho. Selon la pluviométrie, les productions céréalières vont fluctuer amplement : on atteindra un certain équilibre entre production et consommation, mais le plus souvent, la demande n'est pas satisfaite par la production locale. En l'absence de maîtrise de l'eau qui permettrait de sécuriser les cultures, l'accroissement des productions d'année en année repose sur l'extension des surfaces cultivées pour répondre à l'augmentation de la taille des familles et des besoins, au détriment des jachères. L'incertitude sur le climat contrecarre les stratégies d'intensification fondées sur le recours à des intrants. Les céréales sont cependant commer-

cialisées, en particulier pour répondre à des besoins de trésorerie des familles, notamment au moment des récoltes après la période de soudure. Les bonnes années, ces zones peuvent engranger des excédents importants. Selon les marges de manœuvre des producteurs et les pratiques locales, ils vont être mis en marché ou stockés ;

– le Niger et le Mali intègrent une vaste zone saharienne (pluviométrie inférieure à 200 mm). L'agriculture n'y est pas possible, mais l'élevage extensif permet parfois de valoriser les ressources fourragères ligneuses. Les pasteurs sont des acheteurs de céréales et les rapports de prix entre le bétail et les céréales constituent un indicateur pertinent du risque d'insécurité alimentaire pour ces populations.

Les terres aménagées constituent une problématique spécifique. C'est principalement le cas de la zone irriguée de l'Office du Niger au Mali, encore aujourd'hui largement sous-exploitée, mais aussi, avec une importance bien moindre, des aménagements au Niger et au Burkina Faso. Sur ces périmètres, la culture du riz régularise les revenus des producteurs et contribue à l'approvisionnement en riz des marchés urbains (cas du Mali). Pour les trois pays, on estime le potentiel irrigable à 1 380 000 ha : respectivement 72 % au Mali, 16 % au Niger et 12 % au Burkina. Pour l'heure, ce sont seulement 335 000 ha qui sont effectivement irrigués sur ces pays, soit moins d'un quart du potentiel.

L'agriculture irriguée est souvent considérée comme stratégique pour réduire la facture d'importations alimentaires (riz), notamment au Mali où ses performances et une certaine protection du marché lui confèrent une bonne compétitivité par rapport aux importations du marché mondial.

la céréaliculture irriguée est un bon moyen pour sécuriser les producteurs et réduire les risques alimentaires

1. Cette dimension inclut les membres de l'unité familiale présente sur l'exploitation mais aussi les membres de la famille qui sont restés dans les régions d'origine des migrants, plus arides. Il existe ainsi de multiples circuits céréaliers qui vont des zones excédentaires vers les zones déficitaires et qui relèvent plus de la solidarité familiale ou communautaire que du marché, y compris au niveau des conditions des transactions.



Ces différentes problématiques caractérisent grossièrement les situations d'insécurité alimentaire ou de vulnérabilité, en lien avec la capacité des familles rurales à produire suffisamment de céréales pour satisfaire leurs besoins d'autoconsommation et générer, le cas échéant, des revenus en commercialisant les excédents de production. Il convient de prendre en compte la situation particulière des villes. Bien que subsistent encore des logiques de transferts entre campagnes et villes structurées autour du lien familial ou villageois, les centres urbains connaissent des taux de croissance démographique impressionnants et leur approvisionnement dépend désormais principalement du marché.

Les perspectives d'urbanisation rapide de la région ont une double incidence sur la problématique céréalière :

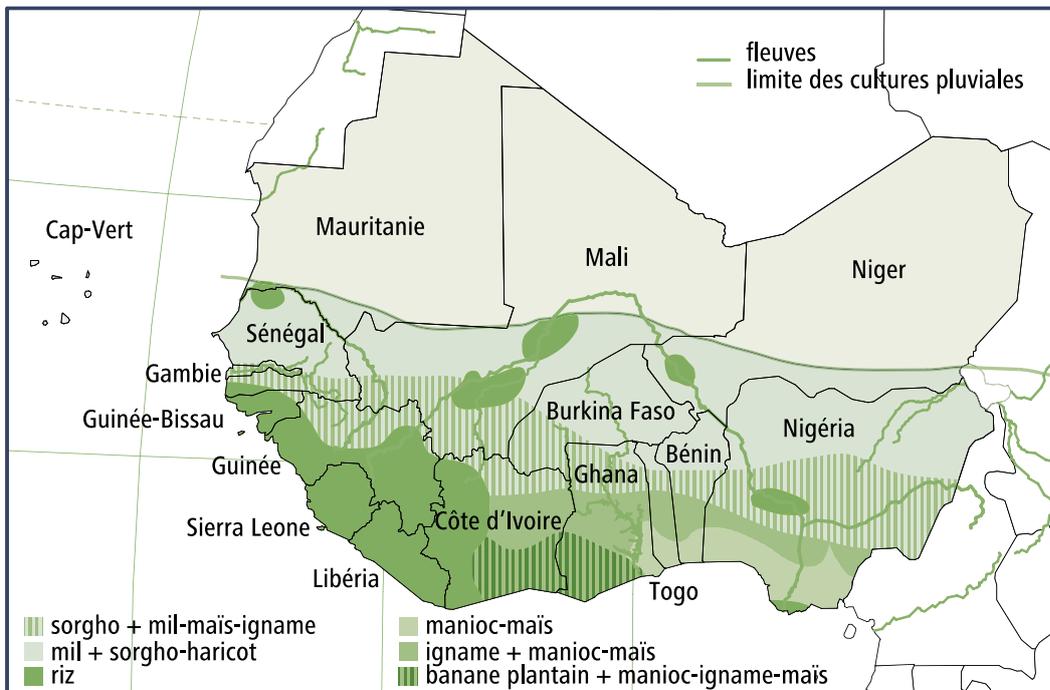
- d'une part la taille du marché s'accroît (on estime qu'actuellement seulement 15 à 20 % des céréales produites sont mises en marché) ;
- et d'autre part, le manque de revenu augmente les problèmes d'accès à l'alimentation qui prennent une ampleur croissante par rapport au problème de disponibilité des céréales.

Dans ce contexte, l'augmentation de la demande peut ne pas profiter aux producteurs et peut se traduire par des importations croissantes en provenance du marché mondial. Cette hypothèse est vraisemblable si les filières locales ne sont pas suffisamment compétitives ou si les prix sur les marchés mondiaux sont dépréciés par les subventions des pays exportateurs, sans que des politiques efficaces de maîtrise des importations soient mises en œuvre par les pays sahéliens, au sein de leurs espaces d'intégration économique (UEMOA¹ et CEDEAO²).

De même, les consommateurs peuvent être conduits à acheter plus de céréales importées, pour des raisons qui tiennent au temps de préparation des produits et à la régularité de leur qualité. La transformation des produits et leur adéquation avec les contraintes des femmes et l'évolution de leur mode de vie, en particulier en ville, deviennent une dimension indissociable de la promotion des céréales locales.

partie consacrée à la transformation

1. Union économique monétaire ouest-africaine
2. Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

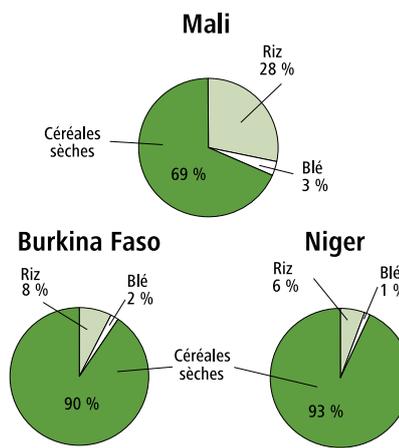


Les grandes zones agro-écologiques et l'orientation des productions vivrières en Afrique de l'Ouest

Source : Bureau Issala d'après J.-L. Chaléard et CSAO

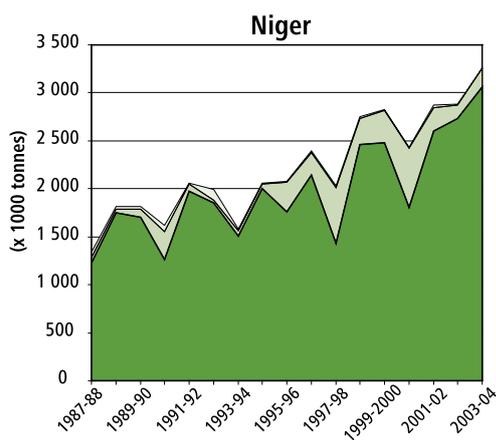
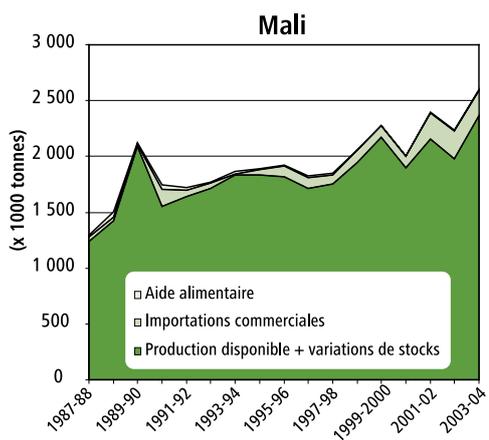
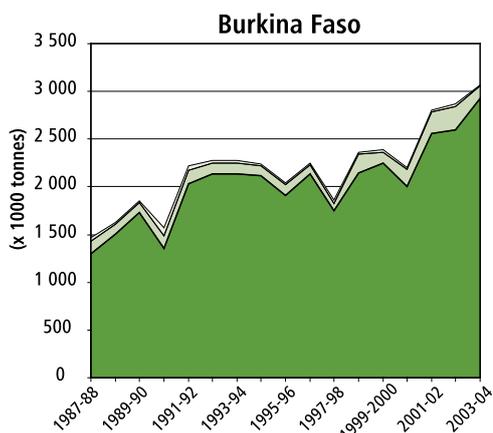
Sociétés rurales, grandes productrices de céréales, les populations sahéniennes ont des régimes alimentaires très fortement axés sur les céréales. À tel point que le niveau des productions céréalières reste un des principaux indicateurs de la satisfaction des besoins alimentaires et d'identification des risques de crise. Les céréales sèches (mil et sorgho non irrigués) représentent l'essentiel de la consommation céréalière, même si le riz tend à prendre une place croissante.

Place des différentes céréales dans la consommation céréalière (2002-2004)



Source : Bureau Issala d'après les données CILSS

Évolution des bilans céréaliers des trois pays d'intervention d'Afrique Verte



Source : Bureau Issala d'après les données CILSS

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger misent avant tout sur leurs productions nationales pour assurer leur sécurité alimentaire (cf. graphiques des bilans céréaliers ci-dessous). Les aides alimentaires structurelles, fournies chaque année sans tenir compte des besoins, se sont réduites considérablement. Aujourd'hui elles représentent moins de 1 % de l'approvisionnement céréalier de la zone. En année de crise, cette part va s'accroître mais reste très éloignée de ce que l'on a connu dans les années 70 et 80. Ceci s'explique par les crises moins graves, moins généralisées, mieux anticipées et mieux gérées et enfin par la diminution des disponibilités d'aide alimentaire des donateurs. Par ailleurs, on constate une diminution sensible des transferts directs (Nord-Sud) au profit des achats locaux.



AFRIQUE VERTE : UN FACILITATEUR DANS LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ CÉRÉALIER

À sa création Afrique Verte a souvent dû se substituer aux producteurs pour réaliser des contrats en leur nom, car les groupements n'étaient pas agréés ou n'avaient pas de compte bancaire. Aujourd'hui, Afrique Verte n'est plus un acteur direct du marché céréalier, contrairement aux organisations paysannes (OP) qui constituent le Réseau. L'association intervient maintenant en appui, en prestataire de services auprès des OP ou en « facilitateur » pour améliorer le fonctionnement des marchés et favoriser la professionnalisation de la commercialisation mise en œuvre par les organisations paysannes. Les prestations et les modalités d'appui développées par l'association ont évolué, en particulier pour s'intéresser à d'autres maillons et acteurs de la filière céréalière.

Les fondements d'Afrique Verte

L'action d'Afrique Verte repose au départ sur cinq constats :

- *le pouvoir des producteurs est insignifiant* face à la capacité des commerçants qui imposent les prix et maintiennent les familles rurales dans une situation de dépendance et de pauvreté ;
- non régulés, *les marchés céréaliers connaissent de très grandes fluctuations* : les prix chutent à la récolte en dessous des coûts de production puis augmentent fortement par la suite, avec un pic en période de soudure, qui rend l'accès aux céréales très difficile pour les ménages ;
- les paysans sont contraints de *brader leurs céréales à la récolte* pour faire face à leurs besoins de trésorerie (phénomène de « sur-commercialisation ») et sont parfois conduits à les racheter à prix d'or en période de soudure, en s'endettant principalement auprès de commerçants à des taux usuraires ;
- les aides alimentaires envoyées par les pays du Nord permettent à ces derniers de se débarrasser de leurs excédents qui déséquilibrent les marchés et font chu-

ter les prix mondiaux. Ces aides alimentaires perturbent à leur tour les marchés locaux et découragent les producteurs sahéliens ;

- les productions locales sont souvent suffisantes pour couvrir les besoins, en dehors du riz et du blé, mais elles sont mal réparties sur le territoire. Un meilleur fonctionnement des marchés entre les zones excédentaires et déficitaires, notamment via des échanges directs entre groupements et associations villageoises, permettrait de réduire les aides alimentaires et les risques de crise, tout en incitant les producteurs à accroître leurs productions.

Ces débats sur les dysfonctionnements des marchés nationaux, le rôle de l'État et les conséquences des politiques d'aide alimentaire se sont cristallisés dans les années 80, alors que les pays sahéliens entreprenaient des réformes en profondeur de leurs politiques agricoles et céréalières. Dans ces pays la commercialisation des céréales, produits stratégiques pour la sécurité alimentaire, relevait du monopole des offices céréaliers. Officiellement les marchés étaient encadrés par l'État qui fixait les prix au producteur et au consommateur. Dans la réalité, les États ont eu peu de prise sur le fonctionnement des marchés. Les offices réalisaient peu d'opérations commerciales à cause de leurs capacités réduites de stockage et de leur insuffisante surface financière. Le système des prix officiels ne s'appliquait en fait qu'à des volumes marginaux et n'avait aucun rôle incitatif sur les producteurs.

L'évolution des approches sera déterminante pour comprendre le positionnement d'Afrique Verte et l'évolution de ses interventions. Les années 80 marquent bien un tournant important dans la vision de la sécurité alimentaire :

- les années 60 et 70, encore marquées par la décolonisation, font prévaloir dans le contexte de la construction des États, une vision fondée sur l'autosuffisance alimentaire nationale et une conception statique de

la sécurité alimentaire reposant pour l'essentiel sur le stockage des denrées de base ;

– la réforme des années 80 s'imprègne de la vague libérale et traduit dans les politiques agricoles les ajustements macro-économiques jugés incontournables par l'ampleur de la dette, la crise de son remboursement, le déficit structurel des budgets publics. Les politiques céréalières reconnaissent le rôle central du marché pour atteindre la sécurité alimentaire. Les commerçants ont désormais droit de cité ;

– le concept d'autosuffisance laisse la place à la notion moins restrictive de sécurité alimentaire qui accorde plus d'importance au marché national, régional et international dans la satisfaction des besoins alimentaires. Les offices vont voir leur mission reformulée pour ne plus s'intéresser qu'à la constitution et la gestion d'un stock national de sécurité, mobilisable en cas de crise. Cependant, ce stock est calibré pour répondre à des crises modérées ou localisées. Il est généralement décentralisé dans les zones chroniquement déficitaires et enclavées. En cas de crise généralisée, il ne peut pas répondre à l'ampleur des besoins, mais il est mobilisable en attendant l'arrivée, souvent tardive, des aides alimentaires. Outre la gestion du stock de sécurité, ces offices¹ assumeront aussi une fonction de gestion de l'information (systèmes d'information sur les marchés) destinée à améliorer la transparence et le fonctionnement entre les différents acteurs ;

– la fixation administrative des prix est progressivement abandonnée au profit des mécanismes du marché. Jugées porteuses de distorsions et incompatibles avec les ressources financières des États, les subventions sont supprimées.

Une évolution profonde du fonctionnement des marchés et du jeu des acteurs

La création d'Afrique Verte s'inscrivait dans le mouvement de contestation des relations internationales dominées par les pays du Nord, au détriment des pays

1. Au Mali, il s'agit de l'OPAM, l'Office des produits agricoles du Mali ; au Burkina Faso, il s'agit de la SONAGESS, la Société nationale de gestion du stock de sécurité et au Niger, il s'agit de l'OPVN, l'Office des produits vivriers du Niger. À noter que les stocks détenus physiquement par ces offices sont généralement complétés par des stocks ou des réserves financières, gérées conjointement avec les partenaires financiers qui ont contribué à leur constitution.

du Sud. Les ONG actives dans les campagnes d'opinion qui ont créé Afrique Verte étaient membres de collectifs rassemblant des ONG de développement dont la spécificité était d'agir simultanément au Nord et au Sud. Donc, l'analyse des politiques agricoles et commerciales et des politiques d'aide alimentaire a directement influencé l'action d'Afrique Verte sur le terrain. D'emblée, l'association s'est positionnée comme un partenaire, un allié des producteurs. À l'origine, cette alliance allait de pair avec une certaine méfiance des politiques conduites par les gouvernements locaux. Considérant que le marché céréalier était dominé par le pouvoir des commerçants, l'alliance avec les producteurs s'inscrivait dans une perspective de création d'un contre-pouvoir. Cette vision n'était sans doute pas erronée mais elle reposait sur une image trop simpliste ou caricaturale des enjeux céréaliers, des problématiques de sécurité alimentaire et du jeu des acteurs.

Les organisations de producteurs à cette époque héritaient encore largement des logiques d'encadrement des pouvoirs publics. Les coopératives étaient moins l'émulation d'une volonté de producteurs autonomes que le résultat d'une vision dirigiste du développement agricole et rural, promue par les autorités. Les groupements de producteurs étaient souvent impulsés par l'État et le pouvoir y était sérieusement contrôlé. Du côté des autres acteurs du marché céréalier, le vocable « commerçants » recouvrait en réalité une gamme d'opérateurs très large, allant des collecteurs villageois, souvent producteurs, jusqu'aux grands réseaux sous-régionaux, impliqués simultanément dans le commerce des céréales locales, des céréales importées et souvent de bien d'autres produits en fonction des opportunités d'affaires.

Afrique Verte a depuis cette époque beaucoup appris de son expérience sur le terrain. Elle est parvenue à faire progresser sa réflexion en se fondant sur une analyse plus pragmatique. Cette mutation s'est opérée en même temps qu'émergeaient de nouvelles orientations portées par les gouvernements et leurs partenaires, dont certaines se sont inspirées ou ont relayé au moins partiellement les analyses de l'association. Cette évolution en matière de développement agricole a aussi

accompagner les OP dans le contexte du désengagement de l'État et de la libéralisation des marchés

permis à Afrique Verte de se repositionner :

– le désengagement de l'État par rapport à la filière s'est traduit par une reconnaissance du rôle des opérateurs privés. Ceci a conduit à la rupture du monopole public dans les activités commerciales. La capacité des OP à intervenir au sein des filières céréalières était de ce fait reconnue ;

– la reconnaissance du rôle des organisations paysannes et professionnelles a permis le transfert de certaines missions auparavant exercées par l'État. De multiples fonctions assumées par Afrique Verte, dans la formation et l'information, ont accompagné cette évolution. Les appuis à la structuration et à la professionnalisation des OP s'inscrivent pleinement dans cette orientation et y contribuent ;

– l'évolution des approches de sécurité alimentaire a accordé plus de place aux échanges céréaliers au niveau national et international (UEMOA, CEDEAO), dans le cadre des dynamiques d'intégration régionale. Les échanges et les bourses organisés par Afrique Verte reposent sur ce principe ;

– dans le domaine des stratégies de prévention et de gestion des crises alimentaires, une importance accrue est accordée au renforcement des mécanismes endogènes, tels que les stocks décentralisés, la diversification des activités économiques, etc. ;

– dans le domaine de la gestion de la sécurité alimentaire, les ONG et la société civile sont désormais considérées par les États et leurs partenaires comme des opérateurs efficaces, proches des bénéficiaires et pouvant contribuer à la mise en œuvre d'interventions d'urgence ou répondre aux crises : gestion de l'aide

alimentaire et des aides triangulaires, consolidation des banques de céréales, etc. ;

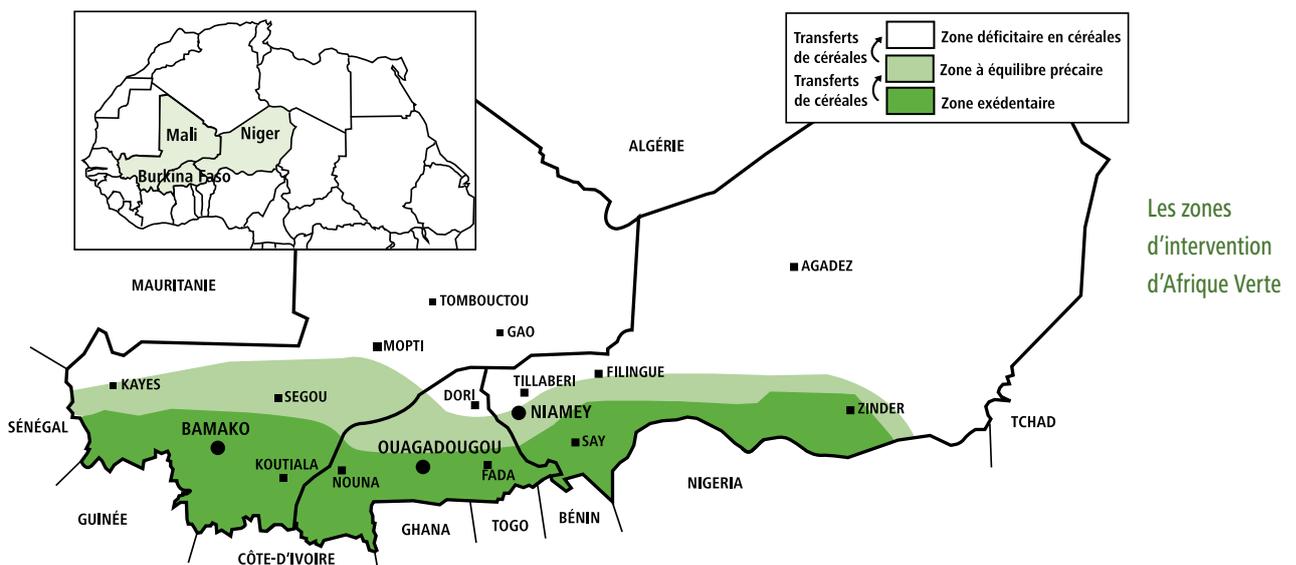
– enfin, dans l'ensemble de ces évolutions, le rôle important des organisations paysannes et plus largement des acteurs de la société civile est reconnu dans le dialogue sur les politiques, les programmes et les projets de développement.

Sur ces sujets, les approches d'Afrique Verte dans les trois pays sahéliens ont souvent permis — parfois modestement — d'enrichir l'orientation des politiques. Les investissements dans le renforcement des capacités des organisations paysannes permettent à ces dernières d'être plus performantes dans la conduite de leurs activités mais aussi de se préparer progressivement à intervenir sur le contenu des politiques publiques, à négocier avec les États et la communauté internationale.

En quelques années, Afrique Verte est devenue un partenaire reconnu des acteurs publics ou privés de la sécurité alimentaire, de la prévention et de la gestion des crises.

Une stratégie d'intervention en constante adaptation

L'analyse du fonctionnement des marchés et l'évolution du rôle des acteurs dans la réforme des politiques céréalières ont conduit à des « évolutions stratégiques » comme on vient de le voir. Mais fondamentalement, cela n'a pas remis en cause l'objectif majeur de l'association : « contribuer à la réalisation d'une sécurité alimentaire des pays d'Afrique... » notamment en aidant « ses partenaires locaux à pro-



mouvoir la commercialisation de leur production ». Au fil du temps, l'approche a évolué de l'autosuffisance alimentaire vers la sécurité alimentaire, intégrant les importations et les exportations comme des paramètres fondamentaux de l'équilibre des marchés. De même, les questions liées à la qualité des produits, assez absentes des débats au début des années 80, sont désormais pleinement intégrées dans les activités de l'association.

Sur le terrain, Afrique Verte accompagne les organisations paysannes dans la commercialisation, au niveau sous-régional, des céréales produites localement. Sachant que la sécurité alimentaire au Sahel se fonde d'abord sur l'accès aux céréales, il convient d'agir sur les conditions de leur approvisionnement. En s'appuyant sur les excédents dégagés par les zones excédentaires, cette vision de la sécurité alimentaire s'inscrit dans une optique socio-économique et non pas misérabiliste.

Pour atteindre cet objectif, Afrique Verte va orienter ses appuis dans trois directions :

- renforcer la structuration des opérateurs : organisations paysannes et femmes transformatrices ;
- contribuer à leur professionnalisation par des formations ;
- promouvoir les activités de valorisation des céréales (transformation) et de commercialisation, en améliorant l'offre de services ciblés sur leurs besoins.

L'appui à la structuration des OP

Afrique Verte s'appuie depuis sa création sur les organisations de base, pour l'essentiel des groupements villageois impliqués dans le commerce des céréales, soit parce qu'ils détiennent des excédents à vendre, soit parce que le village est déficitaire et doit s'approvisionner à l'extérieur. Le plus souvent, ces groupements gèrent une banque de céréales. En règle générale, les associations villageoises poursuivent de multiples objectifs et activités, combinent des actions économiques et techniques (conservation des eaux et des sols par exemple) et des actions sociales. Pour atteindre la sécurité alimentaire, un des principaux enjeux concerne la professionnalisation des activités de commercialisation. À cette fin, les organisations doivent être renforcées sur plusieurs plans :

- l'organisation interne, le fonctionnement des instances, la connaissance et le respect des obligations légales (reconnaissance juridique), l'animation des

membres, la clarification des fonctions, la préparation des plans d'action, la planification globale des activités, etc. ;

- la gestion financière et le développement des ressources propres dans une perspective d'autonomisation financière.

Ces dimensions du développement institutionnel des organisations paysannes ne sont pas spécifiques aux membres du réseau Afrique Verte. Le renforcement des organisations apparaît comme un élément essentiel du succès des activités liées à la commercialisation des céréales.

L'appui va prendre diverses formes, certains aspects apparaissent aujourd'hui comme déterminants pour son efficacité :

- la professionnalisation d'organisations fonctionnelles implique une logique d'accompagnement inscrit dans la durée, seule en mesure de dépasser les inévitables cycles du développement institutionnel. Comme toutes les OP, celles commercialisant les céréales doivent gérer le problème du renouvellement fréquent des responsables, obligeant à un effort continu de formation. À cela s'ajoute l'irrégularité des productions. Excédents et déficits entraînent pour les OP de grandes variations commerciales ;
- un investissement très important dans la formation des membres et des responsables, ciblé sur l'ensemble des fonctions que l'organisation assume, pour équilibrer le développement des capacités techniques, de management et de gestion ;
- un suivi de proximité permettant un apprentissage réel, une mise en pratique des formations, un repérage rapide des risques de dysfonctionnements.

Dans la stratégie d'accompagnement des organisations paysannes, la formation constitue un des princi-



Avec l'appui d'Afrique Verte, le groupement de Jèka Feéré (qui signifie « vendre ensemble » dans la langue locale Bamanan) de Niono est né en 1996 à l'initiative de sept associations villageoises, dans la zone de l'Office du Niger, au Mali. Jèka Feéré s'inscrit dans le contexte du renforcement du rôle des OP suite au désengagement de l'Office du Niger de certaines fonctions, notamment la commercialisation du riz paddy. Jèka Feéré a bénéficié des conseils du centre de prestations de services (projet soutenu par l'Agence française de développement). Désormais, le groupement comprend 20 organisations de producteurs de riz et dispose de 10 unités de transformation du paddy, installées en 2003 avec l'appui technique d'Afrique Verte et le financement d'une fondation américaine. Le décorticage permet d'améliorer la qualité du riz commercialisé et d'accroître sa valeur ajoutée. Le fonctionnement et le déploiement des activités est financé par le prélèvement d'une commission sur les volumes commercialisés, variant de 2,5 à 10 francs CFA par kg, selon le type de marché. Le groupement adhère au centre de conseil rural « Faranfassi so »

et bénéficie ainsi de conseils juridiques et en gestion ou des infrastructures de communication, précieuses pour la commercialisation. Outre l'approvisionnement des coopératives de la région de Kayes, le groupement se positionne désormais sur des marchés institutionnels, l'approvisionnement des syndicats de travailleurs, etc.

À l'autre bout de la chaîne, plusieurs coopératives d'approvisionnement de la région de Kayes se sont groupées en 1999 au sein de « Supunu Kafô » de Yéli-mané qui compte 33 coopératives de base. La région de Kayes est une zone de forte émigration. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont partiellement atténuées par des flux importants de ressources provenant de cette émigration, dont une part significative sert à l'achat de céréales. Les coopératives de consommation ou magasins villageois ont été créés pour assurer un bon approvisionnement. Cette fédération a permis d'améliorer les opérations d'achats et de développer l'approvisionnement en riz avec le groupement Jèka Feéré et, plus largement, en produits de première nécessité.

La structuration des organisations autour de l'axe de la commercialisation du riz au Mali

paux leviers de l'intervention d'Afrique Verte. Elle est considérée comme la clé de voûte de la stratégie.

Les appuis à la structuration des organisations paysannes de base se prolongent avec leur mise en réseau en union ou fédération. Dans le cas du Mali, cette structuration a répondu à la nécessité pour les groupements d'organiser les relations commerciales et de les rationaliser. C'est ainsi par exemple que sont nées et se sont déployées deux organisations complémentaires autour de l'axe de commercialisation Niono-Kayes pour l'approvisionnement en riz (issu de la zone Office du Niger) des villages déficients de la région de Kayes, bénéficiant des transferts financiers de l'émigration (voir encadré ci-dessus).

Au Burkina Faso, les actions d'appui à la structuration ces dernières années ont porté sur la clarification du statut des organisations paysannes agissant dans la commercialisation afin qu'elles se mettent en conformité avec la nouvelle loi sur les coopératives (rédaction des statuts et règlement intérieur, formation des membres des instances, etc.). En outre, un travail important d'appui à la structuration des organisations paysannes en unions régionales a été réalisé : les 102 groupements du réseau sont structurés en six unions régionales qui, progressivement, prennent en charge l'appui aux organisations de base. Les formateurs paysans formés depuis 2000 jouent un rôle central dans

cette stratégie d'appui aux membres. Les unions régionales deviennent une interface entre les membres et Afrique Verte. Elles travaillent aux côtés des animateurs d'Afrique Verte pour l'organisation des formations, des rencontres paysannes et des bourses céréalières régionales. Elles interviennent en appui aux OP dans les négociations avec les commerçants et les systèmes financiers décentralisés. Enfin, ces unions, en regroupant l'offre ou la demande de céréales, contribuent à renforcer la capacité de négociation des OP vis-à-vis des autres acteurs de la filière.

Au Niger, il reste un travail important à faire pour améliorer la fonctionnalité de certaines orga-

nisations paysannes. Au niveau supra local, Afrique Verte a aidé les OP du réseau à se structurer en unions et en fédérations avec en particulier l'objectif de faciliter le groupage de l'offre ou la demande en céréales.

La structuration des acteurs de base est un enjeu important à plusieurs niveaux :

- elle permet d'asseoir le développement des activités commerciales sur des organisations disposant d'une base juridique claire. Reconnues comme des acteurs économiques à part entière par les autorités administratives, les organisations paysannes peuvent ainsi opérer sur des bases légales et deviennent des inter-

☞ partie consacrée à l'intermédiation financière

locuteurs des institutions (éligibilité pour les appels d'offre en particulier) ;

– elle permet de répondre aux problèmes posés par l'atomisation de l'offre et de la demande céréalière. Se constituent ainsi des entités qui disposent d'une bonne visibilité et d'une plus grande capacité d'intervention au sein de la filière. Les autres acteurs, commerçants ou opérateurs institutionnels, peuvent plus facilement traiter avec les organisations de base au travers de leurs regroupements ;

– elle permet de crédibiliser les organisations paysannes vis-à-vis des partenaires en général, en particulier pour le financement des activités de commercialisation ;

– le cas échéant, ces groupements permettent de conduire des actions de lobbying et de plaider auprès des autorités sur des questions plus globales, touchant les politiques céréalières ou de sécurité alimentaire. Leur compétence professionnelle confère une crédibilité importante à leurs propositions.

Le rôle majeur de la formation

La formation est un des vecteurs clés de la stratégie de renforcement des capacités des organisations paysannes. L'investissement dans la formation a toujours fait partie des priorités d'Afrique Verte. Avant 2000, la formation, alors trop théorique, ne permettait pas d'atteindre les objectifs du projet : absence de capitalisation, de systématisation des outils, d'évaluation pratique des formations.

Depuis 2000, une évaluation interne de la formation a conduit à un renouvellement des méthodes. Elle a débouché sur une approche plus pragmatique, tournée vers une stratégie « formation-développement », utilisant une pédagogie adaptée aux adultes qui lie plus directement théorie et pratique. Elle comprend des contrats d'objectifs et est accompagnée d'outils pédagogiques techniques adaptés aux besoins des opérateurs : membres et responsables des organisations paysannes et de leurs fédérations, transformatrices de céréales...

Une formation professionnalisante

La professionnalisation des opérateurs repose dans une large mesure sur la stratégie de formation. Cet objectif se traduit par une vision dynamique tant au

plan pédagogique qu'au plan pratique. Au plan pédagogique, la formation combine la valorisation des connaissances, des savoir-faire et des expériences des producteurs ou responsables paysans d'une part, et des apports extérieurs canalisés par les formateurs, d'autre part.

Depuis 2001, la stratégie s'appuie sur la « formation de formateurs » au sein même du monde paysan. Cet aspect est considéré comme fondamental car il assure une démultiplication importante des investissements réalisés dans ce domaine. Il permet d'atténuer les risques de déperdition car on observe une forte mobilité des responsables paysans, liée selon les cas aux migrations, à la transhumance, à l'exode, etc. Ceci touche souvent les personnes les mieux formées et les plus dynamiques car elles disposent ou se créent plus facilement de nouvelles opportunités. Enfin, cette stratégie permet d'accroître le nombre de personnes formées

la formation de « formateurs paysans » permet de démultiplier les formations et contribue à l'autonomisation des OP

Exemples de modules de formation

Modules relatifs à la structuration et au fonctionnement des OP

- alphabétisation (différents niveaux)
- gestion démocratique et dynamique d'une organisation paysanne
- principes coopératifs
- gestion : comptabilité (niveau 1, niveau 2 et niveau 3)
- formation de formateurs paysans (avec modules de recyclage annuel)
- techniques de rédaction des rapports d'activités

Modules relatifs à la maîtrise des opérations de commercialisation

- procédures d'accès au crédit et la gestion du crédit
- comptabilité des banques de céréales (recyclage du module général de gestion-comptabilité)
- préparation aux bourses céréalières
- techniques de vannage, de stockage et de conservation des céréales
- techniques de commercialisation des céréales locales
- aspects fonctionnels de la gestion commerciale des banques de céréales
- notions essentielles de la commercialisation des céréales
- bonnes pratiques d'hygiène et de production (ciblées sur la transformation)

au sein des organisations paysannes car le formateur paysan est en mesure de former des producteurs qui pourront accéder à des responsabilités dans leur groupement. On assiste progressivement à la création de capacités internes aux organisations paysannes, reposant sur des ressources humaines formées et capables de transmettre leurs connaissances et de former à leur tour, grâce à une maîtrise des techniques pédagogiques. Il s'agit donc d'un enjeu important dans la stratégie de consolidation des organisations paysannes.

Afrique Verte utilise également d'autres méthodes dans le cadre des formations, en particulier les voyages d'échanges, d'une zone à l'autre ou entre les différents pays. Ils sont organisés comme moyen de stimulation pour favoriser les échanges d'expériences et la fluidification du commerce entre les zones. Ils sont très appréciés des paysans qui peuvent ainsi confronter leurs pratiques et apprendre à se connaître. De plus, en 2005, Afrique Verte Burkina a expérimenté une nouvelle technique de formation, s'appuyant sur le théâtre forum qui permet aux participants de s'exprimer plus librement et de façon plus ludique.

Si les évaluations externes réalisées sur les programmes d'Afrique Verte ont montré que d'importants progrès ont été réalisés en matière de capacités des organisations paysannes, il reste encore beaucoup à faire. Pour compléter les formations et apporter d'autres connaissances aux OP, Afrique Verte a créé deux cellules transversales, fin 2002 : « capitalisation » et « information ». Cette stratégie reste un véritable challenge.

Les outils pédagogiques élaborés avec les bénéficiaires et traduits en langues locales

Depuis 2003, un travail important a été réalisé pour concevoir un ensemble de supports adaptés aux opérateurs et aux animateurs du développement. Des livrets résument les principes développés dans les modules de formation, ce qui permet aux participants de conserver un support écrit auquel ils pourront se référer. Ils sont également exploités par les formateurs paysans pour démultiplier les formations au niveau local. Ils ont été traduits et édités en différentes langues locales. D'autre part, des manuels ont été rédigés à l'intention des animateurs ; ils proposent une pédagogie active et sont disponibles pour les formateurs

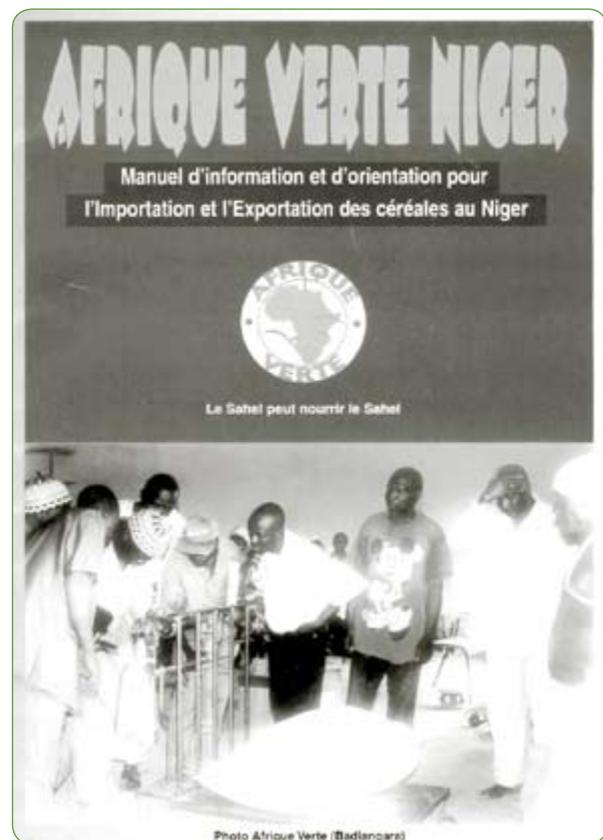
d'Afrique Verte et des structures partenaires. Au Burkina, certains modules sont disponibles sur CD-Rom et ce travail a été complété par la conception de cassettes audios, très appréciées en zone rurale.

En deuxième lieu, Afrique Verte a conçu de petits manuels d'information thématiques destinés aux organisations paysannes et aux autres opérateurs : commerçants, transformateurs. Ils ont une finalité très pratique :

- manuel d'information sur les coûts de transports des céréales (une édition par pays) ;
- manuel d'information pour l'importation et l'exportation des céréales (une édition par pays) ;
- manuel sur l'usage des mesures locales (Niger) ;
- manuel sur les appels d'offre (Niger)...

Troisièmement, un ensemble de fiches techniques a été produit par la cellule capitalisation au Mali. Ces documents résument les résultats des études conduites pour améliorer les connaissances des marchés, tant au niveau interne, qu'au niveau international. Elles sont à la disposition des opérateurs qui y trouvent des informations essentielles sur les filières céréalières : maïs, mil-sorgho, fonio et riz malien (techniques agricoles,

Fac-similé d'un manuel



indications pour améliorer la qualité et développer la commercialisation, coordonnées des opérateurs : transporteurs, commerçants...). Une fiche technique a également été rédigée au Niger sur la conservation des produits transformés à base de céréales.

L'offre de services et la promotion des activités commerciales

L'appui à la commercialisation constitue le cœur du métier d'Afrique Verte. La fluidification du commerce des céréales permet de contribuer à la sécurité alimentaire en s'appuyant sur les disponibilités sahéliennes. Jusqu'aux débuts des années 80, la stratégie accorde une place centrale au stockage des céréales. Les évolutions vont promouvoir ensuite une approche de la

sécurité alimentaire qui accorde une place beaucoup plus importante à la circulation des céréales.

Sans négliger l'importance du stockage (les banques de céréales du réseau sont aussi des outils de stockage, voir encadré ci-dessous), les politiques céréalières et les actions de l'association cherchent à faire jouer un rôle accru au marché dans la satisfaction des besoins céréaliers. Pour Afrique Verte, l'objectif clairement affiché était de renforcer le poids des producteurs et d'améliorer leur capacité de négociation vis-à-vis des commerçants, au sein de la filière. Les outils déployés par l'association sont issus de l'analyse des dysfonctionnements du marché :

- asymétrie d'accès à l'information entre les producteurs, les commerçants, les institutions publiques ;
- atomisation de l'offre céréalière liée à la faible or-

La banque de céréales : un outil apparemment simple et pourtant fort complexe !

Acheter dès la récolte quand les prix de marché s'effondrent pour revendre à la soudure lorsque les ménages n'ont plus de céréales dans les greniers et sont accaparés par les travaux de l'hivernage. C'est le principe apparemment simple sur lequel fonctionne généralement la banque de céréales (BC), avec des variantes importantes selon les zones. Dans les zones déficitaires, la collecte de céréales s'effectuera en dehors de la zone, souvent directement dans les zones de production dites « excédentaires ». Dans les zones à équilibre « précaire » ou « excédentaire », la densité des banques de céréales est moins importante car les ménages ruraux rencontrent moins de difficultés d'approvisionnement en période de soudure. Dans ce cas, l'approvisionnement se fera auprès des membres ou sur le marché local.

Outre le stockage pour la soudure, les promoteurs des banques leur assignaient de multiples objectifs : court-circuiter les commerçants et lutter contre la spéculation, éviter le bradage des céréales, réduire les coûts d'approvisionnement des ménages déficitaires en revendant les céréales à un prix inférieur à ceux du marché, dégager des bénéfices pour financer des activités économiques et sociales (boutiques, centres de santé, alphabétisation, etc.). En somme : de multiples missions, parfois contradictoires !

Constatant les nombreuses limites des banques de céréales fonctionnant sur ce schéma, Afrique Verte développe une approche qui privilégie la rotation du stock dans les zones déficitaires de façon à renforcer la capacité de la banque à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire des membres. Le développement de cette activité commerciale permet d'amor-

tir les charges fixes de la BC et de réduire les coûts unitaires. Cette logique de fonctionnement permet d'amplifier l'impact socio-économique des banques de céréales :

- meilleur accès aux céréales pour les ménages ;
- réduction des périodes de soudure car les BC sont régulièrement approvisionnées ;
- contribution à la stabilisation des prix des céréales en zones déficitaires ;
- contribution à des investissements économiques et sociaux.

Dans tous les cas, un bon fonctionnement de la banque de céréales nécessite de réunir un ensemble de compétences pointues : (i) une bonne connaissance des marchés céréaliers, de leur fonctionnement, de l'évolution des prix et du jeu de ses acteurs, autrement dit des compétences commerciales et une capacité de négociation des prix des céréales, des coûts du transport, etc. ; (ii) une rigueur dans l'entretien du stock (surveillance, connaissance des prédateurs, traitements appropriés) et la maintenance des magasins de stockage ; (iii) une capacité de contrôle de la qualité des céréales livrées, du poids des sacs ; (iv) une capacité d'animation et de médiation avec tous les bénéficiaires de la banque et enfin, (v) des capacités de gestion : gestion financière, suivi des stocks, suivi des ventes, suivi des prêts, etc.

À l'échelle d'un village cet outil « de commercialisation des céréales » ou de « sécurité alimentaire », selon les cas, représente un enjeu financier considérable. Son implantation et sa gestion font intervenir des rapports de pouvoir importants.

- ganisation des producteurs ;
- faibles capacités de stockage et de régulation du marché ;
 - absence de capacité de financement des opérateurs, bloquant la commercialisation ;
 - absence de système efficient de normes de qualité au sein de la filière.

Les pratiques d’Afrique Verte ont évolué au cours de ces quinze ans, elles sont la conséquence d’évaluations régulières, parfois informelles, de ses expériences. Elles sont aussi liées à l’observation des pratiques des autres acteurs de la filière. Enfin, ces évolutions prennent en compte le développement des capacités humaines et institutionnelles des organisations paysannes, ainsi que l’évolution des politiques publiques.

Le financement des opérations de commercialisation

Le financement des opérations de commercialisation est un élément central de la stratégie de développement des échanges céréaliers.

La disponibilité de liquidités au moment des récoltes (septembre à décembre) est essentielle car elle permet à la banque de céréales ou à la coopérative d’achat ou de vente de réaliser leurs opérations commerciales. Ces dernières sont différentes selon que l’on se situe dans une zone excédentaire ou déficitaire.

Dans une zone excédentaire, le groupement collecte les céréales auprès des membres à la récolte, les stocke pour les commercialiser ensuite à une période où les prix sont plus favorables. Il s’agit donc de pouvoir payer les producteurs qui livrent des céréales dans l’attente de leur commercialisation. Le règlement des producteurs au comptant est essentiel car les ménages ruraux ont des besoins monétaires importants à cette période. La capacité de préfinancement et la capacité de stockage sont les deux éléments qui vont déterminer le pouvoir de négociation des OP sur le marché céréalier.

Dans une zone déficitaire, l’objectif est d’approvisionner les membres du groupement ou plus largement les ménages du village à partir de céréales achetées à l’extérieur. En intervenant dès la récolte, l’organisation va chercher à bénéficier du fléchissement voire de l’effondrement des prix à cette période. Les céréales vont être stockées, mais ne seront revendues qu’au fur et à mesure des besoins. La vente

démontre, selon les années et la zone considérée, entre février et mai. La disponibilité d’une source de financement permettant d’approvisionner le magasin dès la récolte est donc essentielle, en attendant que les membres achètent les céréales en leur nom.

De la mise à disposition des fonds de roulement...

Au départ, Afrique Verte est intervenue selon des modalités classiques pratiquées par la plupart des promoteurs des banques de céréales : la mise en place d’un fonds de roulement. Un premier fonds est mis à disposition du groupement qui a la responsabilité de le reconstituer et en général, de le rembourser par tranches, échelonnées sur plusieurs campagnes.

En zone excédentaire, le fonds de roulement est en principe reconstitué lorsque le groupement commercialise ses céréales. En région déficitaire, le fonds est reconstitué au fur et à mesure de la commercialisation des céréales auprès des membres de la banque de céréales. Dans les deux cas, en théorie, le fonds de roulement remboursé servira l’année suivante à opérer les transactions commerciales.

Ce schéma a priori simple s’est trouvé fort malmené pour de multiples raisons. Si la mauvaise gestion et les détournements ont souvent été mis en avant, il existe bien d’autres raisons plus fondamentales et qui vont questionner l’ensemble de l’édifice théorique sur lequel reposent les échanges céréaliers entre groupements, entre zones excédentaires et zones déficitaires.

En premier lieu, Afrique Verte a hérité du flou général et d’une ambiguïté majeure sur la vocation des banques de céréales (BC) et leur rôle dans le mar-

Complémentarités et antagonismes entre zones excédentaires et déficitaires

	Zones excédentaires	Zones déficitaires
statut des groupes et associations	vendeur net de céréales	acheteur net de céréales
objectifs	vendre le plus cher	acheter le moins cher
stratégie	stocker le plus longtemps possible sur le lieu de production et retarder la commercialisation	acheter le plus tôt possible et stocker sur le lieu de consommation
moyens	1. infrastructures de stockage 2. crédit ou fonds de roulement pour financer la collecte	1. infrastructures de stockage 2. crédit ou fonds de roulement pour financer l’achat externe

ché. Le concept de BC s'appuie sur des pratiques très anciennes de stockage des céréales dans les sociétés sahéliennes (stocks et greniers de réserve). Dans sa version « moderne », ce stock devient collectif et sa constitution relève avant tout d'un objectif de sécurité alimentaire, autrement dit, un objet social. Cette vision sociale de la BC a conduit les promoteurs à la positionner dans un marché considéré comme manipulé par des « commerçants spéculateurs ». Dans ce contexte, l'objectif était d'un côté d'améliorer la rémunération des producteurs vendeurs de céréales et de l'autre, de réduire les coûts d'accès pour les ménages déficitaires. Privilégiant cette mission sociale, de nombreuses BC ont rapidement dilapidé leur fonds de roulement en achetant les céréales plus chères que les prix du marché et en les revendant moins chères que les prix du marché. La cession des céréales à crédit auprès de membres a aussi constitué un dysfonction-

nement des BC, les bénéficiaires ne retrouvant que rarement la capacité de remboursement, que ce soit en cash ou en nature, lors de la récolte suivante.

...mal adaptés au contexte d'instabilité des marchés...

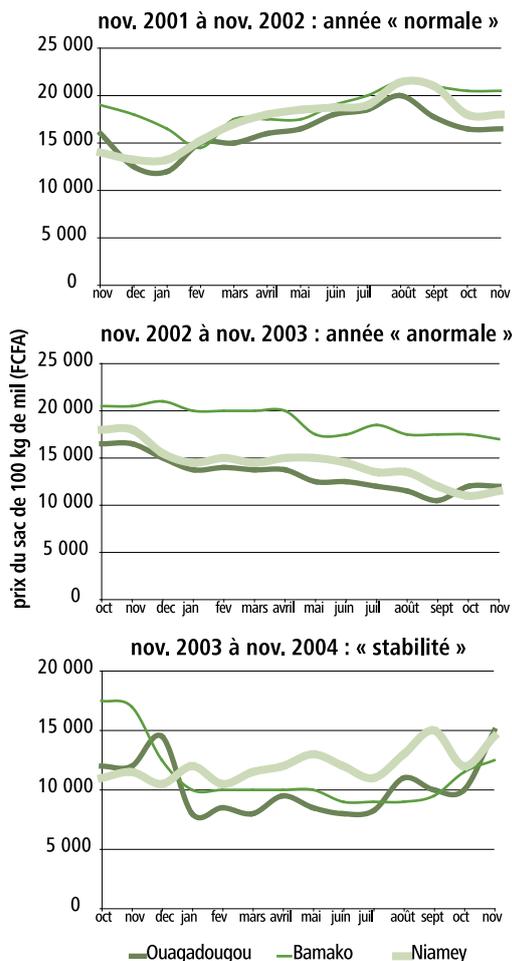
Par ailleurs, les groupements sont confrontés à la gestion de l'irrégularité très forte des productions céréalières ce qui remet en cause le schéma théorique sur lequel repose les échanges. Il est de coutume de scinder le Sahel en trois grandes régions : les zones excédentaires, les zones déficitaires et celles à « équilibre précaire ». Selon les années, l'offre et la demande en céréales y varient considérablement au point de remettre en cause leur position initiale (offreur ou acheteur) et de modifier considérablement la courbe des prix, jusqu'à l'inverser.

L'intervention sur le marché des organisations paysannes soutenues par Afrique Verte se fonde principalement sur une bonne exploitation du cycle des prix : des prix faibles à la récolte, des prix élevés à la soudure. Or comme le montrent les graphes ci-contre, cette règle générale connaît de sérieuses exceptions qui suffisent à remettre en question la viabilité économique des banques de céréales. Le cas de la campagne 2002-2003 est symptomatique de ce problème : dans les zones déficitaires, les groupements ont été contraints de vendre des céréales en période de soudure à un prix inférieur au prix d'achat. Se combinaient de nombreux facteurs : impact de la très bonne récolte 2002, diminution de la demande dans certains pays côtiers... Ceci a pesé de façon anticipée sur les prix (cf. les graphiques de la page suivante).

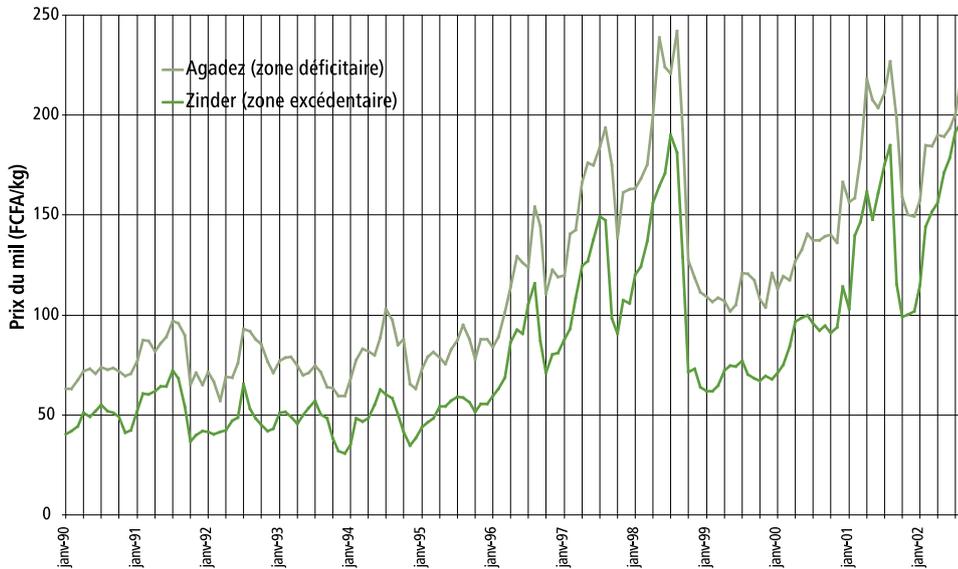
Ces graphiques montrent aussi que l'on assiste, au delà des variations intra annuelles, à une tendance à la hausse du prix des céréales, enclenchée à l'issue de la dévaluation du franc CFA en 1994. De ce fait, le fonds de roulement a une tendance normale à s'éroder. Son « pouvoir d'achat » se dégrade. Par exemple, un million de FCFA permettait à Gao d'acheter 12 tonnes de mil en novembre 1993 ; il ne permettait plus d'acheter que 5,4 tonnes trois ans plus tard. Entre temps les prix sur le marché étaient passés de 83 à 186 francs CFA le kilo.

Enfin, la gestion des aides alimentaires peut constituer un facteur important de déstabilisation du marché. Dans de nombreux cas, la création des banques de céréales au Sahel s'opérait en réponse à des crises

Évolution des prix au cours de trois campagnes aux configurations très différentes



Source : Afrique Verte, Point sur la sécurité alimentaire (PSA)



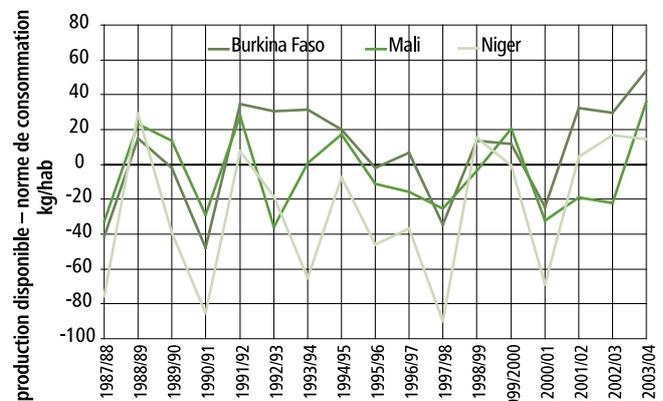
Source : Bureau Issala, d'après les données du SIM Niger

Évolution des prix du mil au Niger sur une zone de production déficitaire et une zone excédentaire entre 1990 et 2002

Forte variabilité de la production par habitant

alimentaires conjoncturelles. Les promoteurs, souvent des agences internationales ou des ONG d'urgence, créaient à la hâte une banque afin d'y loger un premier stock considéré comme un fonds de roulement, que les gestionnaires auront la responsabilité de reconstituer par la suite. Ce stock en nature, une aide alimentaire, devait par conséquent être vendu aux membres ou prêté, avec engagement de rembourser lors de la récolte suivante. Il va sans dire que des micro-institutions aussi complexes qu'une banque de céréales, implantées dans des conditions dictées par l'urgence, sur la base d'une identification trop sommaire, dotées d'un comité de gestion mis en place et formé trop rapidement, ont peu de chance de réunir les conditions d'une gestion responsable et durable. De fait, une proportion très importante de ces banques ont fait banqueroute. Plus grave encore, ces fonds de roulement « en nature » ou ces aides alimentaires vont parfois « faire tomber » une banque de céréales bien gérée, car les ménages vont évidemment préférer des céréales gratuites ou cédées à crédit. C'est la raison pour laquelle l'harmonisation des pratiques d'appui et d'intervention recèle une importance capitale. C'est aussi la raison pour laquelle Afrique Verte s'implique fortement pour promouvoir la coordination et la concertation afin de faire émerger des pratiques communes, reconnues par tous les intervenants et opérateurs d'appui. L'encadré de la page suivante décrit la démar-

mal conçues, les aides alimentaires peuvent « faire tomber » les banques de céréales, au lieu de les renforcer



Source : Bureau Issala, d'après les données du CILSS

che promue au Niger au sein de laquelle Afrique Verte a joué un rôle central.

Pour ces raisons qui expliquent l'instabilité des prix, Afrique Verte a progressivement cherché à substituer la mise à disposition d'un fonds de roulement, remboursable sur plusieurs campagnes, par d'autres approches plus souples et plus appropriées à la gestion de cette instabilité et des risques économiques qu'elle induit.

... à la mise en place de prêts annuels...

Confrontée à de très mauvais taux de remboursement des fonds de roulement, Afrique Verte a opté pour la formule « prêt de campagne ». Le prêt de campagne est sollicité par le groupement après évaluation de ses besoins de trésorerie, eux-mêmes directement liés à la détermination des besoins d'achats extérieurs ou de collecte interne. Il est accordé moyennant un taux d'intérêt de 1 % par mois et un remboursement au

plus tard à l'échéance de la campagne. Cette formule permettait théoriquement de résoudre deux problèmes identifiés sur les fonds de roulement : la dégradation du pouvoir d'achat du fonds de roulement sur plusieurs années, la perturbation des BC existantes liée aux prêts « en nature ». Mais là encore, si le « prêt de campagne » se révélait adapté en année « normale », son remboursement en année « anormale » relevait de l'impossible, mettant à mal toute pérennité des fonds de crédit.

Ce prêt de campagne a par la suite été complété par les fonds d'intervention rapide qui visait plus spécifiquement à fournir un appui aux organisations paysannes qui sont amenées à livrer des céréales suite à un appel d'offre institutionnel. C'est notamment le cas du Programme alimentaire mondial (PAM) lors d'opérations d'achats locaux, ou des offices céréaliers nationaux lors de la reconstitution du stock national de sécurité (SNS). Les délais de paiement sont tels, qu'en l'absence de procédure de crédit appropriée, les OP ne pourraient pas se positionner et exploiter ce créneau institutionnel qui constitue une opportunité impor-

tante pour écouler des quantités significatives de céréales des zones excédentaires¹.

...puis à un rôle d'intermédiation financière

La politique d'Afrique Verte par rapport au crédit a considérablement évolué. Afrique Verte ne se positionne plus comme une institution de financement direct mais comme un intermédiaire mettant en relation les organisations paysannes et les institutions de financement. Cette approche a d'abord été testée au Mali dans le cadre du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC). Elle a ensuite été élargie aux deux autres pays.

Cette fonction d'intermédiation vise à promouvoir une relation directe entre les organisations paysannes et les institutions financières, que ce soit les systèmes financiers décentralisés ou les banques. Les deux partenaires n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et la médiation vise à créer progressivement la confiance. Elle se situe sur deux plans : technique et financier.

L'intermédiation « technique » consiste à fournir un ensemble de prestations qui permettront de réunir les conditions d'une contractualisation directe entre l'organisation paysanne (emprunteur) et l'institution de crédit (le prêteur). Afrique Verte intervient à plusieurs niveaux :

– *la sensibilisation des deux partenaires*. Le partenaire financier considère l'activité des OP comme trop risquée et se méfie de leurs capacités de gestion et de remboursement. Il s'agit dès lors de sensibiliser l'institution financière sur le caractère économique et rentable de la commercialisation des céréales. Du côté des OP, la sensibilisation permet aux responsables de comprendre les mécanismes d'épargne et de crédit, le principe des intérêts, les systèmes de garantie et de caution, les conditions d'une durabilité des systèmes de financements ;

1. Les difficultés des OP à se positionner sur les appels d'offre ne se limitaient pas à la question du financement. Souvent les OP n'étaient pas informées de ces offres d'achat ou n'étaient pas en mesure d'y répondre : difficulté à rédiger l'offre, à raisonner son contenu (prix, quantités, qualité, modalités de livraison, etc.), difficulté à en respecter les termes (délais, qualité, etc.). De plus, nombre d'OP n'avaient pas de reconnaissance officielle et de compte bancaire. Afrique Verte a travaillé dans deux directions : inciter et appuyer les OP pour qu'elles remplissent les conditions officielles (agrément, compte bancaire, fonctionnement régulier des instances) et actions de formation et d'information pour développer leur capacité à répondre aux appels d'offre.

Relance des Comités techniques régionaux de concertation sur les banques céréaliers (CTRCBC) au Niger

La relance des CTCBC n'était pas une activité prévue initialement dans le programme, néanmoins elle concourt à l'objectif de structuration des opérateurs céréaliers.

Les premiers comités de concertation au Niger avaient été créés en 1993 sous l'impulsion d'Afrique Verte, du BIT et des services locaux, dans le but d'harmoniser les approches et les stratégies des nombreux promoteurs de banques de céréales. À cause d'un manque de suivi, ces comités étaient tombés en désuétude depuis plusieurs années et, au vu de leur utilité pour le fonctionnement et la durabilité des banques de céréales, les promoteurs s'activaient pour appuyer leur relance.

C'est dans ce contexte qu'Afrique Verte a joué le chef de file du processus de relance des CTCBC, en collaboration avec les services locaux, principalement par l'organisation et le financement de rencontres et d'ateliers de travail. Les CTCBC des régions de Tillabéry, de Zinder et de Dosso ont ainsi pu être relancés respectivement en 2002, 2004 et 2005.

Les objectifs affichés par les CTCBC sont principalement l'harmonisation des approches des promoteurs de BC, l'émergence de propositions d'amélioration de la stratégie nationale en matière de BC et la promotion des échanges entre zones excédentaires et déficitaires.

– *la formation des organisations paysannes*. Il s'agit dans le cadre de la sensibilisation et de la formation à la gestion, de donner les outils indispensables pour permettre aux gestionnaires d'améliorer leurs capacités de gestion, d'anticipation, de prévision des remboursements, de calcul des marges permettant de payer les intérêts. Ces aspects incluent la formation à la tenue des outils comptables tels que les carnets de banque, etc. ;

– *l'appui fourni aux OP pour l'établissement des dossiers de prêt*. Il s'agit de fournir un appui-conseil pour l'obtention de l'agrément de l'OP, former les gestionnaires à la tenue de la comptabilité et à la présentation des comptes ; fournir des appuis à la carte pour la rédaction du dossier de prêt, la collecte de l'apport propre auprès des membres de l'OP, etc. ;

– *le suivi du bon déroulement des opérations de remboursement*. Il s'agit d'assurer un suivi rapproché des OP pour les accompagner dans la gestion financière de l'organisation et les amener à bien intégrer les échéan-

L'impact des méventes de céréales sur le remboursement du crédit : le cas du Niger

« [...] 33 prêts de 500 000 FCFA à 6380 000 FCFA ont été accordés en janvier et février 2003 pour un montant total de 33 330 000 FCFA. 25 de ces prêts concernaient la seule région de Tillabéry. Le choix des bénéficiaires a été fait avec plus de rigueur que les années précédentes puisque aucun d'eux n'était en impayé sur les prêts de campagne. [...] Les remboursements de ces 33 prêts se sont élevés à 11 794 575 FCFA à l'échéance soit 35,4 % des sommes prêtées et à 9 355 100 FCFA en 2004, le taux de remboursement au 31-12-2004 étant de 63,5 % ce qui est manifestement insuffisant. On observe que le taux le plus faible concerne la zone d'Agadez (36,7 %) et le plus élevé la zone de Kollo (77,5 %). Ceci confirme qu'il est hasardeux de faire des opérations de crédit dans des zones où les populations disposent de peu de ressources.

Les résultats de cette campagne particulièrement décevants sont liés à la difficulté d'écouler les stocks de céréales des groupements durant l'inter-campagne qui suivait une récolte excédentaire, les prix ayant baissé entre la période de récolte et la période de soudure contrairement aux années « normales ». De plus, il y eut en 2003 des entrées importantes de céréales en provenance du Nigéria et la mise en place à contretemps de céréales provenant de l'aide alimentaire. Cette mévente s'est poursuivie en 2004, les récoltes ayant été à nouveau abondantes. [...] »

Extrait du rapport d'évaluation des interventions d'Afrique Verte dans le financement des groupements de commercialisation de céréales au Niger. C. Teyseyre, 2005.

ces de remboursement, provisionner les intérêts, etc.

Cette intermédiation technique est perçue par l'institution de crédit comme une « garantie technique ». Bien que la décision de prêter relève de la responsabilité de l'institution bancaire, l'intervention d'Afrique Verte permet de crédibiliser le dossier de financement et l'emprunteur. Il s'agit d'une forme de caution morale.

L'intermédiation « financière ». Dans ce cas, Afrique Verte va intervenir au-delà des aspects techniques, pour apporter sa caution financière à l'opération de crédit. L'association met en place auprès de l'organisme de crédit ou d'une banque, sur un compte bloqué, une garantie qui pourra être mobilisée en cas de défaillance de l'organisation paysanne emprunteuse. Ainsi AV apporte sa caution aux OP qu'elle a sélectionnées pour leur sérieux et leur capacité à contracter et rembourser des concours financiers extérieurs. Cette garantie va varier selon différents critères : la crédibilité des groupements et le risque financier encouru, le taux d'intérêt pratiqué, le taux de rémunération de la garantie, en particulier. Mais bien souvent, les institutions financières prennent peu de risque et la caution s'élève parfois à 100 % du montant du prêt consenti aux OP. Ce dépôt de garantie permet également à Afrique Verte de négocier un taux d'intérêt plus avantageux pour les OP.

Des solutions qui restent à trouver

Clé de voûte du dispositif de commercialisation, la mise en place de solutions appropriées pour le financement des transactions reste un enjeu majeur, pour le réseau Afrique Verte et pour l'ensemble des acteurs impliqués dans les marchés céréaliers et la promotion d'une sécurité alimentaire privilégiant les approvisionnements locaux ou, autrement dit, une certaine forme de souveraineté alimentaire.

L'expérience d'Afrique Verte est importante pour guider l'évolution des pratiques du réseau mais aussi pour alimenter les décideurs publics, les organisations paysannes faitières, les systèmes financiers, les bailleurs de fonds et l'ensemble des ONG et institutions impliquées dans la sécurité alimentaire et plus largement le développement agricole.

Les défaillances du système de financement peuvent être imputées à trois types de causes bien différentes :

- la faiblesse des organisations paysannes ;
- des modalités de crédit inappropriées au financement du commerce des céréales ;
- l’environnement extérieur et en particulier l’instabilité des producteurs et des prix.

Pour partie, ces défaillances conduisent à limiter les possibilités de financement de la commercialisation. Dans d’autres cas, elles affectent le taux de remboursement des crédits octroyés et mettent en cause la pérennité du système de financement. Dans ce contexte où les risques sont considérés comme importants, le coût du crédit (sans même intégrer le coût de l’intermédiation d’Afrique Verte) reste très élevé. Bien que les dispositifs de garantie permettent de négocier des financements à un taux inférieur à celui du marché, le coût du crédit pèse lourdement sur les marges nettes des opérations commerciales. Par ailleurs, l’ensemble du risque est assumé par les organisations paysannes et Afrique Verte et, de façon plus limitée, par les institutions financières, y compris lorsque le risque échappe à leur responsabilité : c’est notamment le cas des fluctuations inhabituelles de prix, de chute des prix entraînant des opérations de mévente... Dans ces cas, il s’agit d’un risque de marché ou des « effets collatéraux » d’une gestion chaotique des aides alimentaires. Les réflexions devraient dès lors s’orienter dans deux directions complémentaires :

- quelles sont les implications d’une approche faisant de la sécurité alimentaire un bien public ? Autrement dit, comment les politiques publiques et la communauté internationale prennent-elles en compte le caractère stratégique de la sécurité alimentaire et acceptent-elles de prendre en charge tout ou partie des risques, aux côtés des acteurs du marché ? Comment inciter ces derniers à investir dans la commercialisation, développer des mécanismes financiers, sans devoir assumer seuls les risques qu’ils ne sont pas en mesure de maîtriser : mutualisation ou assurance du risque ?
- si les expériences montrent qu’il est possible de développer une offre de crédit appropriée aux exigences spécifiques de la commercialisation des céréales, il reste du chemin à parcourir avant de proposer des dispositifs couvrant plus largement la demande dans les différents pays concernés. Or en matière de crédit, le changement d’échelle est une question cruciale. Dans ce contexte, plusieurs problèmes se posent : comment proposer des produits financiers appropriés, répondant à la diversité des besoins des acteurs cé-

réaliers, en particulier les OP, alors qu’il est difficile d’envisager à grande échelle des appuis aussi rapprochés que ceux promus par Afrique Verte ? Comment se doter d’une politique de financement nationale ou sous-régionale qui apporte de véritables réponses au financement des activités de structuration et de fonctionnement de la filière céréalière : financement de la collecte et des infrastructures de stockage, sécurisation et financement des transactions, etc. ?

La problématique du financement reste entière et constitue un des principaux points d’achoppement des politiques céréalières et des stratégies de sécurité alimentaire. Alors que les trois pays sahéliens, confrontés à une crise alimentaire aiguë en 2005, s’interrogent sur les réponses à apporter à la crise alimentaire structurelle, il est urgent de réfléchir à des mécanismes financiers originaux prenant en compte la spécificité du marché céréalière : un marché libéralisé, fonctionnant sur la loi de l’offre et de la demande, mais dont la finalité — la sécurité alimentaire des Sahéliens — appelle la mise en œuvre de régulations et d’interventions publiques.

L’intermédiation commerciale

La fluidification des échanges au Sahel répond d’une part à un objectif d’amélioration de la sécurité alimentaire et d’autre part au souci de dynamiser la production en développant les débouchés des producteurs et en améliorant leur rémunération. Le crédit constitue un levier majeur en contribuant à franchir un des principaux obstacles au développement des échanges : le financement des opérations de collecte, de stockage, etc., et ce sur une base durable, contrairement aux opérations de financements au travers des aides et des subventions. Mais à lui seul le crédit n’est pas suffisant. Des actions complémentaires sont indispensables pour promouvoir les échanges à l’intérieur de l’espace national et au sein de l’espace sous-régional.

L’objectif est d’améliorer le fonctionnement du marché, en jouant sur sa transparence et la connaissance qu’en ont les acteurs, les organisations paysannes au premier chef. Pour cela, Afrique Verte développe principalement deux outils :

- les bourses céréalières ;
- l’information commerciale.

Les bourses céréalières

Les bourses céréalières constituent une des images de marque d'Afrique Verte. Très tôt après la création de l'association, le besoin de faire se rencontrer l'offre et la demande s'est fait sentir. Au départ, les bourses mettaient en relation les organisations paysannes des zones déficitaires et excédentaires d'un même pays. Progressivement leur configuration a évolué, en même temps que l'approche de la promotion des échanges céréalières dans le cadre d'Afrique Verte : aujourd'hui les bourses rassemblent les organisations paysannes mais

La diversification des relations commerciales

Les échanges directs de céréales entre zones et groupes excédentaires et déficitaires ont fait place progressivement à une approche plus large. Deux partenaires sont désormais complètement intégrés dans la stratégie de promotion des échanges commerciaux : les commerçants céréalières et les opérateurs institutionnels¹.

Dans les trois pays, depuis 2001, Afrique Verte oriente une part de ses activités en direction des commerçants. Progressivement, l'implication des commerçants et les appuis-conseils qui leur étaient prodigués de façon assez informelle au départ se sont structurés. Ils sont devenus un public-cible à part entière. C'est notamment le cas dans le domaine de l'information et de la formation : élaboration et diffusion de guides pratiques (par exemple les manuels d'information et d'orientation pour l'importation et l'exportation de céréales ou les manuels d'information sur le transport des céréales). Ces outils, adaptés au contexte spécifique de chaque pays, sont conçus autant pour faciliter l'activité des commerçants que celle des organisations paysannes.

De la même façon, les bourses visent à faire se rencontrer les OP entre elles, mais aussi à nouer des relations avec les commerçants. Enfin, les antennes Afrique Verte restent des pôles d'information permanents pour les commerçants : évolution des prix des céréales, disponibilités dans les différentes zones.

Aujourd'hui, les échanges identifiés comme le résultat du travail d'intermédiation réalisé par Afrique Verte font une place de choix aux transactions réalisées avec des réseaux commerçants ou pour approvisionner des marchés institutionnels.

1. Les acheteurs institutionnels sont les opérateurs amenés à acheter généralement par voie d'appel d'offres des céréales locales pour réaliser ensuite des opérations de stockage de sécurité ou d'aide alimentaire : PAM, certaines ONG, offices céréalières.

aussi les commerçants, les transformateurs et les acheteurs institutionnels (voir l'encadré ci-contre).

Les bourses sont organisées sur des bases géographiques variables : les bourses régionales réunissent des OP et des commerçants opérant sur une partie du territoire national, les bourses nationales offrent un cadre plus large, impliquant l'ensemble des OP et opérateurs agissant dans l'espace national, impliqués dans le réseau Afrique Verte. Enfin, les bourses internationales rassemblent OP et opérateurs des différents pays de la sous-région. Toutefois, ces dernières sont coûteuses et difficiles à faire financer par des partenaires qui privilégient fréquemment des appuis s'inscrivant dans une logique nationale de développement des activités.

Les OP, notamment leurs structures fédératives, s'impliquent maintenant dans l'organisation des bourses. Cette méthode est bien rôdée au Burkina Faso et commence à se mettre en œuvre au Niger. À cette fin, les associations mettent en place, avec l'appui d'Afrique Verte, différentes commissions préparatoires : logistique, financement, organisation, etc. permettant d'impliquer les responsables paysans dans l'animation de la bourse.

D'un simple rendez-vous permettant la confrontation offre-demande, les bourses sont devenues un événement combinant la fonction initiale « commercialisation » et la fonction « information » : mise en relation des opérateurs (OP, commerçants, institutions), formation et information des participants sur des sujets importants relatifs à la commercialisation des céréales, à l'évolution du paysage réglementaire. Des spécialistes sont régulièrement conviés à intervenir sur ces sujets. Les bourses sont aussi mises à profit pour analyser la campagne agricole et anticiper les problèmes d'approvisionnement ou d'écoulement en céréales. Ce versant « forum » de la bourse est une occasion importante de rencontre et de décloisonnement entre les décideurs, certains partenaires techniques, les projets, les systèmes d'information et l'ensemble des acteurs de la filière céréalière : producteurs, commerçants, transformateurs, transporteurs, etc.

Conçues au départ comme le point d'orgue des échanges céréalières, seule une partie des transactions est effectivement conclue lors de la bourse, bien que les prix y soient généralement plus intéressants que sur le marché. Après cette rencontre, les échanges se poursuivent au sein du réseau et permettent de faire aboutir les transactions initiées.

Temps fort des activités d'Afrique Verte, les bourses contribuent à tisser un véritable réseau entre les acteurs. Cette démarche permet aux opérateurs de se connaître, de commercialiser directement entre eux et elle participe de la stratégie d'autonomisation du réseau. Aujourd'hui, la demande existe pour élargir les bourses et intégrer les pays voisins avec lesquels les échanges céréaliers sont importants : Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, etc. Toutefois, Afrique Verte reste prudente sur ce terrain car les échanges transfrontaliers se heurtent souvent à des problèmes importants, même au sein de l'UEMOA : tracasseries douanière ou de police, obstacles informels aux échanges, interdiction d'exportations de céréales, etc. Habituelles pour les opérateurs commerciaux traditionnels, ces difficultés sont plus difficiles à dépasser pour les organisations paysannes.

La gestion de l'information commerciale

Depuis 2001, Afrique Verte accorde une importance accrue à la question de l'accès à l'information. Les dysfonctionnements des marchés, les excédents importants et invendus dans certaines régions alors que d'autres, fortement déficitaires, sont amenées à importer des céréales, la méconnaissance des prix par les organisations paysannes et les producteurs en dehors de leur région, l'ignorance des législations com-

merciales et des réglementations au sein des espaces économiques régionaux sont autant d'éléments qui contribuent à cloisonner les marchés et renchérir les coûts de transaction.

Par conséquent, ces entraves au commerce affectent la sécurité alimentaire et les performances économiques de l'agriculture. Dans les trois pays, des systèmes d'information publics existent mais ne parviennent pas toujours à délivrer dans les délais, et dans un langage approprié, l'information commerciale dont les paysans ont besoin. Il en allait de même des partenaires d'Afrique Verte en Europe qui n'ont généralement pas accès à l'information des dispositifs nationaux et régionaux.

Pour pallier cette situation, Afrique Verte a conçu un bulletin mensuel, *Le point sur la situation alimentaire au Sahel* (PSA). Au départ, le PSA a été créé pour informer les partenaires du Nord et leur permettre de disposer d'informations régulières sur l'évolution de la situation céréalière et alimentaire et resituer le contexte d'intervention d'Afrique Verte. Progressivement, des partenaires institutionnels et des opérateurs de la sécurité alimentaire ont demandé à recevoir ce bulletin dont la forme a évolué et dont la diffusion a été élargie.

Ce bulletin a été mis à la disposition du réseau, notamment dans les centres régionaux d'information gérés par les animateurs Afrique Verte. Ils prolongent les efforts réalisés par les systèmes nationaux

Synthèse des transactions dans le réseau Afrique Verte

Cette synthèse porte sur l'année 2004 (campagne 2003-2004), fortement excédentaire dans les trois pays, ce qui en principe ne dynamise pas le commerce céréalier. Par contre, les récoltes ont été médiocres en 2004, suite à l'invasion acridienne et à une pluviométrie irrégulière, ce qui a entraîné une situation alimentaire très tendue en 2005.

Type de transactions	Burkina Faso		Mali		Niger	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%
Entre structures associatives (OP)	1 934	37	3 024	15	716	52
Des OP et Unités de transformations vers les commerçants			6 345	33	150	10
Des commerçants vers les OP et Unités de transformation			3 273	17	55	4
De commerçants à commerçants	634	12	6 800	35	415	30
Contrats institutionnels	400	7			52	4
Entre commerçants et projets ou ONG partenaires	2 299	44				
Ensemble	5 267	100	19 442	100	1 388	100

Source: rapport d'activités 2004, Afrique Verte. Burkina Faso, Mali, Niger, France.

Dans ce contexte, la transformation des céréales sèches constitue un véritable challenge. L'objectif est double :

- offrir un débouché aux producteurs pour améliorer leurs revenus en réhabilitant l'image des céréales traditionnelles dans la consommation ;
- promouvoir des activités génératrices de revenu pour les transformateurs et transformatrices en fournissant aux consommateurs des produits « modernes », diversifiés, faciles et rapides à cuisiner ;

Pour progresser dans cette voie, Afrique Verte a choisi d'appuyer des associations de femmes déjà impliquées dans des activités de transformation. Cette activité concerne pour l'instant le Mali et le Burkina Faso.

Pour satisfaire le consommateur urbain de plus en plus exigeant, les activités visent à accompagner les transformatrices en vue d'augmenter les quantités et la qualité des céréales transformées, ainsi que la présentation des produits finis. Les activités portent sur :

- la formation technique (qualité des produits) et financière (gestion de la petite entreprise) ;

- l'approvisionnement en matières premières et emballages : achats groupés des céréales brutes, tests et achats groupés de sachets, conception et impression d'étiquettes ;
- la recherche de financements appropriés, notamment en mettant en relation les transformatrices et les structures finançant les petites et micro entreprises ;
- la recherche d'équipements adaptés, notamment en matière de séchage ;
- la promotion des produits auprès des consommateurs : participation à des foires commerciales nationales et internationales, recherche de points de vente, réalisation et diffusion de spots publicitaires, d'émissions d'information sur les chaînes de télévision et les radios. La participation aux foires internationales permet des échanges entre transformatrices du réseau Afrique Verte et donne aux participantes une expérience très professionnalisante.

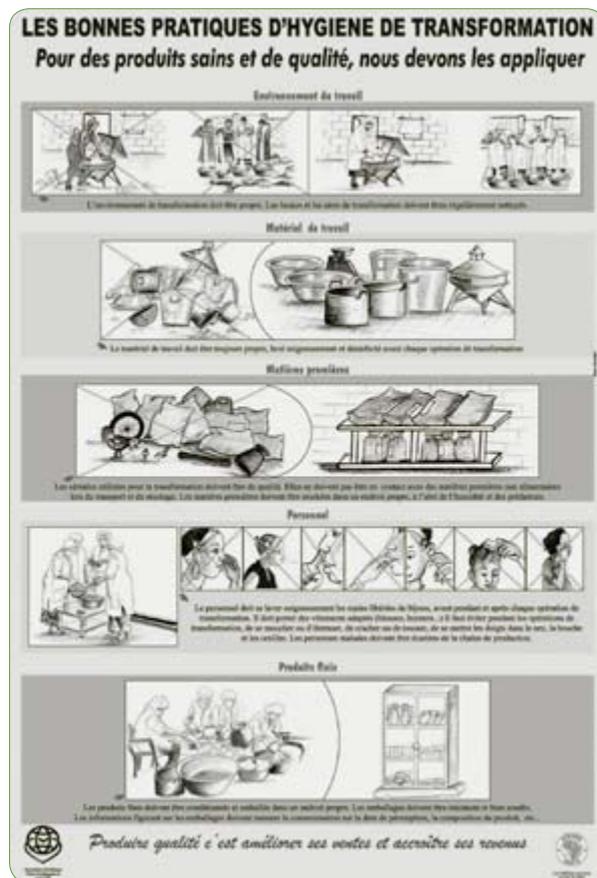
Afrique Verte Burkina, sur la base de cette démarche, appuie 15 unités de transformation sur Ouagadougou et à sa périphérie. Au Mali, l'association travaille avec 30 associations féminines à Bamako et 18 à Kayes. Par ailleurs elle s'est investie dans la relance de huit minoteries rurales dans la zone de Koutiala.

Afrique Verte Mali accompagne également les unités de transformation dans leurs activités d'exportation, ciblées vers les marchés liés à la diaspora en Afrique, en Europe et aux États-Unis. Pour la seule année 2004, le volume des ventes des transformatrices appuyées par l'association s'est élevé à 400 tonnes sur ces différents marchés.

Outre le conseil aux transformatrices, Afrique Verte a réalisé deux activités complémentaires :

- un ensemble d'études de marché permettant d'identifier de nouveaux créneaux : filière riz labellisée « commerce équitable » en Europe ou fonio « biologique » ; étude sur les normes réglementaires et les possibilités d'importation des céréales transformées en Europe, etc. ;
- l'élaboration de fiches de promotion des produits céréaliers locaux diffusées aux consommateurs : informations sur les modes de préparation des produits : préparation du tô, du fonio précuit, de mablériz (à base de farine de maïs, de blé et de riz).

Les bonnes pratiques d'hygiène pour les transformateurs





DES IMPACTS IMPORTANTS, DIVERSIFIÉS ET DIFFICILES À MESURER

Apprécié à l'aune des quantités commercialisées à travers le réseau, l'impact d'Afrique Verte sur le marché des céréales et la sécurité alimentaire des trois pays sahéliens peut apparaître bien limité. Mais l'analyse des impacts ne peut se réduire à cette approche pour plusieurs raisons :

– *les interventions d'Afrique Verte ne peuvent être isolées de leur contexte.* Leurs impacts sur le marché ne se réduisent pas aux seules transactions commerciales opérées au sein du réseau. Les quantités habituellement indiquées sont celles qui sont directement imputables aux OP du Réseau Afrique Verte. Leur importance dans le commerce des céréales locales varie selon les pays. Mais surtout, l'activité d'Afrique Verte induit une dynamique commerciale qui va bien au-delà. C'est le cas des bourses céréalières dont les retombées sur les transactions sont rarement immédiates. De plus, les transactions fluctuent en fonction du marché, de la campagne agricole ou des politiques aux frontières (par exemple la fermeture de la frontière entre le Burkina et le Mali — pourtant contraire à la réglementation de l'UEMOA — a empêché des commerçants maliens de conclure des contrats lors d'une bourse céréalière au Burkina) : autant de paramètres sur lesquels Afrique Verte n'a pas de maîtrise. Mais l'association ne s'est pas dotée d'un dispositif de suivi lui permettant d'évaluer de

façon plus exhaustive les échanges céréalières que son activité impulse ;

– *la croissance des échanges céréalières s'inscrit dans une approche globale de professionnalisation des organisations paysannes.* Le jugement doit donc s'intéresser aux résultats obtenus en matière de renforcement ou de développement des capacités institutionnelles et humaines. La création de capacités cible les organisations paysannes mais aussi le développement de centres prestataires de services, spécialisés sur l'appui aux différents segments de la filière céréalière. Les antennes d'Afrique Verte dans les trois pays ont construit progressivement cette capacité d'appui-conseil auprès des opérateurs. La mise à disposition de cette expertise et de cette capacité d'intervention s'inscrit dans le contexte plus global de redéfinition des rôles entre les États, les organisations paysannes, les services d'appui public, professionnels, privés ou associatifs ;

– *les impacts sur le marché ne se limitent pas aux aspects quantitatifs.* Ceux-ci sont évidemment très importants dans une perspective de sécurité alimentaire et au regard de l'ambition initiale d'Afrique Verte. Ils sont aussi essentiels dans une approche qui prône la souveraineté alimentaire. Mais le développement du marché repose également sur deux dimensions capitales : la reconnaissance d'un ensemble de normes qui permettent d'améliorer la transparence du marché et de le sécuriser d'une part, et la promotion de la transformation des produits céréalières, dans la mesure où elle permettra de reconquérir la préférence des consommateurs, d'autre part. Les travaux conduits par l'association se situent dans cette perspective : contribuer à faire émerger des pratiques commerciales transparentes, fondées sur des contrats. L'appui aux transformatrices s'inscrit aussi dans une démarche d'élargissement des débouchés et de reconquête du marché régional, en particulier dans le cadre des processus d'urbanisation et d'évolution des pratiques alimentaires.

Une part non négligeable des transactions

Environ 10 % à 15 % de la production céréalière est mise en marché au Sahel : cette proportion est faible, mais elle est fondamentale pour assurer la régulation du marché national. Au cours de la campagne 2003-2004, 26000 tonnes de céréales ont été échangées avec l'appui d'Afrique Verte sur les trois pays. Ces échanges représentent près de 3 % du volume global des céréales commercialisées (si 10 % des céréales sont mises en marché). Mais pour le Mali, cette proportion atteint certaines années près de 5 % du marché.

L'analyse des impacts revient dans les pages suivantes sur ces différentes dimensions. Mais Afrique Verte n'a pris que récemment la mesure de l'importance d'une évaluation plus complète et rigoureuse de l'ensemble des impacts directs et surtout indirects de son action. Financées pour l'essentiel au travers de projets d'appui à la sécurité alimentaire ponctuels, les actions d'Afrique Verte ont surtout été évaluées en termes quantitatifs. Depuis fin 2004, Afrique Verte a réalisé un investissement important pour mesurer les impacts de son intervention sur les bénéficiaires. Une étude approfondie dans chacun des pays a abouti à la réalisation d'une grille d'indicateurs d'impacts. Ces travaux sont actuellement synthétisés par l'équipe au Niger. Ils permettront de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation impliquant fortement les organisations paysannes, mais aussi les autres acteurs de la filière céréalière. L'objectif est double : améliorer l'appréciation des impacts, notamment économiques, et disposer d'un outil d'aide à la décision. L'encadré suivant fournit quelques éléments indicatifs sur l'approche.

L'analyse des impacts d'Afrique Verte

La grille d'analyse pour l'évaluation d'impact des activités d'Afrique Verte est structurée autour de trois grandes rubriques :

- les indicateurs d'impacts relatifs à la commercialisation des céréales : 13 indicateurs permettent de cerner le degré de couverture des besoins, la rentabilité des ventes, la rentabilité de l'approvisionnement, la qualité de la politique de prix, l'impact des bourses sur les transactions, la qualité des transactions, l'impact des OP en zone vulnérable, la qualité des produits commercialisés par les OP, les relations entre les OP et les commerçants, le positionnement des OP lors des appels d'offre, le niveau de satisfaction des institutions et la capacité d'approvisionnement du secteur de la transformation ;
- les indicateurs d'impacts relatifs à la qualité de la gestion de l'organisation paysanne : 5 indicateurs rendent compte de la capacité d'autofinancement de l'OP, la qualité de gestion du stock, le financement extérieur de l'OP, la qualité de la gestion du crédit et la capacité de réinvestissement au bénéfice de la communauté.
- les indicateurs d'impacts relatifs aux appuis d'Afrique Verte : 5 indicateurs rendent compte de l'implication des OP dans les transactions appuyées par l'association, de la reconnaissance de l'association, de l'intérêt des outils proposés (information par exemple), de la crédibilité et de la reconnaissance d'Afrique Verte.

Une contribution à la moralisation et à un fonctionnement plus transparent du marché

On a évoqué le positionnement initial d'Afrique Verte vis-à-vis des commerçants et l'évolution de l'association à ce sujet. Il est reconnu que les actions d'Afrique Verte ont contribué à rendre plus transparent le fonctionnement des marchés, à limiter la constitution d'ententes entre commerçants, notamment au moment des récoltes lorsque les producteurs ont besoin de vendre. En effet, parfois, les commerçants ont cherché à « brouiller les cartes » en offrant aux producteurs des prix plus élevés que ceux proposés par les OP du réseau. Et inversement, dans les zones déficitaires, les commerçants ont pu fournir des céréales à des prix moins élevés que ceux des banques de céréales. Dans certains cas, ces commerçants avaient sans doute une volonté de démobiliser les producteurs ou surestimaient le risque de concurrence. Mais dans d'autres cas, ces interventions prenaient appui sur des coûts effectivement moins élevés.

Les producteurs sont souvent tentés de s'affranchir de la tendance générale du marché pour demander des prix supérieurs, compte-tenu de la situation conjoncturelle de l'offre et de la demande. D'autres projets de commercialisation ont connu les mêmes difficultés. Ce positionnement dans le marché varie en fonction de l'expérience de commercialisation des OP. Les bourses ont joué un rôle important pour améliorer la capacité des OP à comprendre le fonctionnement des marchés et la dynamique des prix. Le soin mis dans leur préparation, avec les comités d'organisation, permet de conduire un travail approfondi d'analyse du marché et de préparer les OP à concevoir leurs offres, en fonction de la situation céréalière.

Les activités d'Afrique Verte concourent à accroître le degré de concurrence sur les marchés et à réduire les déséquilibres entre producteurs, commerçants et consommateurs : formation, information, promotion de normes (qualité, poids des sacs, etc.). Ces impacts dépassent le seul cercle des acteurs et opérateurs impliqués dans le réseau et ont des retombées sur l'ensemble des marchés. Afrique Verte n'est pas le seul acteur à jouer un rôle dans ce sens, mais son rôle majeur y est reconnu dans les trois pays, par les différents interlocuteurs.

Des activités plus difficiles à conduire en cas d'années extrêmes

En année moyennement déficitaire, la dynamique des prix est assez conforme au schéma théorique classique. L'augmentation des prix entre la récolte et la fin de la soudure facilite le financement des coûts de transaction et la réalisation de marges suffisantes pour payer les charges (intérêts des prêts, transports, pertes, entreposage, traitements, etc.), tout en livrant des céréales aux ménages à un prix légèrement inférieur à celui du marché.

Les risques sont plus importants et les marges extrêmement réduites en année excédentaire, ce qui se traduit non seulement par une offre plus abondante, mais aussi par une demande plus réduite, car de nombreuses unités familiales voient leurs besoins couverts par leur propre production. Les chutes de prix qui en résultent sont souvent importantes et peuvent se traduire, si plusieurs bonnes campagnes se suivent, par des prix à la période de soudure moins élevés qu'à la récolte précédente. Les bonnes années de production céréalière sont souvent favorables à la sécurité alimentaire des populations sahéniennes (disponibilités et accès plus aisés aux céréales) mais ne sont pas les années les plus faciles à gérer du point de vue de la gestion de la commercialisation.

Les difficultés sont également importantes en année fortement déficitaire, comme en 2005 : peu de disponibilités, prix très élevés qui « consomment » les lignes de crédit, difficultés d'achat dans les zones déficitaires compte-tenu des prix, risques importants de

« retournement du marché » liés aux livraisons d'aide alimentaire, etc.

Dans un Sahel où « l'année moyenne » est finalement rare, cette instabilité des productions et des prix constitue un contexte d'intervention très difficile pour les organisations paysannes.

Les difficultés d'anticipation des évolutions du marché pèsent fortement sur les institutions bancaires et de micro-finance dans le secteur du commerce et de la transformation des céréales. Les appuis d'Afrique Verte ont permis aux organisations paysannes d'améliorer considérablement leurs capacités à gérer le crédit. Ce sont maintenant des organisations assez crédibles aux yeux des institutions financières. Mais on arrive aux limites du système. Ce type de risque lié aux aléas climatiques et aux multiples imperfections du marché repose aujourd'hui sur les OP ou les structures intermédiaires comme Afrique Verte, au-delà de leurs capacités.

Le transfert de l'intégralité du risque sur les acteurs privés constitue un facteur de blocage évident. Une conjoncture très évolutive et l'absence de partage ou de mutualisation des risques contrecarrent les stratégies d'investissement. Cela repose la question du rôle des politiques publiques en matière de bien commun et de leur évolution pour prendre en compte les enjeux de sécurité alimentaire. Les risques d'insécurité alimentaire devraient être perçus comme un enjeu collectif pour la nation, voire au-delà, pour la communauté internationale, et des instruments appropriés de couverture des différents types de risque devraient être conçus.



Une extension de l'activité freinée par les capacités opérationnelles limitées des organisations paysannes...

Vouloir améliorer les impacts pourrait conduire à augmenter le nombre d'organisations paysannes du réseau. Or, l'expérience montre que lorsque les organisations n'ont pas rempli un ensemble de conditions, les risques sont importants, notamment au niveau de la gestion des ressources financières et du remboursement du crédit. La recherche de l'efficacité dicte donc de respecter le rythme de structuration et de renforcement des capacités des OP, ce qui prend du temps. Ce débat est aussi une question de moyens. En effet, la réussite des interventions d'Afrique Verte doit être reliée avec l'ampleur des efforts de formation et d'appui-conseil dont ont bénéficié les organisations du Réseau. Afrique Verte est consciente qu'une extension du nombre d'organisations paysannes impliquées avec des moyens constants serait irréaliste. L'apport majeur d'Afrique Verte n'est pas dans la quantité mais dans l'innovation, la création de référence, l'apprentissage.

Si l'accroissement des ressources de l'association ces dernières années a été mis à profit pour intervenir dans de nouvelles zones (sur financement spécifique), il a surtout permis d'améliorer les méthodes d'intervention pour professionnaliser la structure (création de cellules « capitalisation » et « information », amélioration du suivi-évaluation, formation en France des coordinateurs sahéliens, suivi des gestionnaires par des auditeurs locaux...).

... et par les capacités financières réduites d'Afrique Verte

Il existe un décalage entre la notoriété de l'association dans les milieux spécialisés ou dans l'opinion publique des trois pays concernés et sa capacité à entraîner l'adhésion de nouveaux partenaires financiers. Une insuffisante mise en valeur de l'efficacité des interventions y est sans doute pour quelque chose. Mais plus fondamentalement, les bailleurs semblent prisonniers d'une certaine lecture du développement. L'appui au fonctionnement d'une économie céréalière libéralisée intéresse peu. Alors qu'Afrique Verte intervient pour développer des capacités professionnelles structurelles, nombre de partenaires financiers se préoccupent surtout d'impacts plus visibles, directement mesura-

bles ou de capacités à gérer des crises. Ceci conduit à mettre en œuvre des appuis de courte durée, alors que chacun s'accorde sur l'importance d'appuis structurés dans le temps, pour que les OP acquièrent et développent durablement de réelles capacités.

Plusieurs autres facteurs doivent être pris en considération pour cerner les contraintes financières :

- le décalage entre la réalité de plus en plus régionalisée — multi-pays — des échanges céréaliers dans la zone sahélienne et les logiques de financement qui privilégient une approche nationale du projet ;
- des lignes de financement spécialisées pour les ONG peu appropriées à des programmes de ce type. Les logiques de co-financement liées à ces dispositifs impliquent des fonds propres de l'association ou des partenaires sur le terrain. Or, ces fonds propres sont particulièrement difficiles à apporter dans le cas d'Afrique Verte. Ceci tient en partie au fait que l'association est constituée par d'autres ONG qui rencontrent les mêmes difficultés ou font appel à la collecte de fonds privés et ne souhaitent pas voir se développer une forme de concurrence ;
- les collectivités locales françaises ont des procédures assez contraignantes (durée du projet, obligation de cofinancement...). Celles qui soutiennent Afrique Verte circonscrivent leur appui aux régions avec lesquelles elles sont jumelées ou en partenariat. Il est donc très difficile de mobiliser ces ressources sur des programmes nationaux ou impliquant trois pays. La mise en place de comités locaux en France a permis de renforcer les relations avec certaines collectivités territoriales, mais il reste difficile de les mobiliser sur l'appui à des actions inscrites dans la durée et peu visibles à court terme.

Les développements institutionnels récents, avec l'autonomisation des antennes sahéliennes, visent aussi



à permettre une diversification des appuis financiers, en mobilisant des partenaires qui peuvent soutenir des organisations africaines et des programmes localement.

Une compétence reconnue dans l'appui à la professionnalisation des organisations paysannes

Afrique Verte a expérimenté de multiples modes d'intervention, que ce soit dans le domaine de la formation, du crédit, de l'appui-conseil à la commercialisation, etc. Après de nombreuses remises en cause, l'association a développé une réelle compétence et capacité d'intervention dans la filière céréalière. C'est surtout dans le domaine de l'appui aux organisations paysannes que cette compétence est reconnue par les partenaires d'Afrique Verte : investissement important dans la formation, respect et renforcement de l'autonomie des groupements et organisations paysannes, développement des capacités de négociation, etc. Ceci conduit naturellement l'association à se positionner ou à être sollicitée pour intervenir sur des projets de développement en tant qu'opérateur. C'est notamment le cas au Niger du projet ASAPI, financé par le Fonds européen de développement, et sur lequel Afrique Verte a été choisi comme opérateur de la composante « développement des organisations professionnelles agricoles ».

Une fonction d'apprentissage, de création de références qui bénéficie à l'ensemble des acteurs

Le développement des activités d'Afrique Verte est intervenu dans la période d'ajustement sectoriel agricole

Afrique Verte, opérateur du programme ASAPI

Le programme d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (ASAPI) comporte deux composantes indépendantes : développement et crédit. La composante développement vise le renforcement des capacités, la promotion des activités et la professionnalisation des OP, l'amélioration de leur représentativité et de leurs capacités à défendre les intérêts de leurs membres. Elle vise aussi la mise en place d'un dispositif de sécurité alimentaire dans les zones vulnérables, par la diversification des productions et l'irrigation.

qui a eu de profondes implications non seulement sur les politiques céréalières mais aussi sur la « recherche-développement ». Sur cette période, les structures d'appui technique et de vulgarisation ont été sévèrement remises en cause pour des raisons qui tenaient officiellement à leur coût et à leur efficacité. Dans ce contexte souvent marqué par un recul et parfois un effondrement des structures publiques ou para-publiques, Afrique Verte a su se positionner comme un nouvel acteur émergent sur un double registre :

- une fonction de « facilitateur » aux côtés des organisations paysannes, dans le cadre de la recomposition du jeu des acteurs du marché céréalière ;
- une fonction de prestataire spécialisé délivrant des services auprès des organisations paysannes, des commerçants, des transformateurs, des partenaires au développement dans les domaines de l'information, de la formation et du renforcement de capacités.

Dans ce contexte extrêmement mouvant où la plupart des acteurs sont conduits à se repositionner ou à se restructurer, Afrique Verte a accumulé un ensemble de références. Ces acquis et enseignements de plus de 15 ans d'intervention dans le domaine de la commercialisation des céréales locales constituent aujourd'hui un capital de connaissances important à plusieurs niveaux :

- les pays sahéliens sont conduits à réformer leurs politiques céréalières et leurs stratégies de sécurité alimentaire. Ils le font au niveau national, au niveau de l'espace sahélien dans le cadre du CILSS et au niveau de l'ensemble de la région ouest africaine dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO. L'efficacité de ces nouvelles politiques dépend en grande partie de deux facteurs : (i) la qualité du processus de concertation entre l'État, les organisations régionales et les organisations de la société civile ; (ii) leur capacité à valoriser les expériences réussies pour développer des politiques réalistes dotées d'instruments performants (outils de financement, systèmes d'information, investissement dans les infrastructures de stockage, etc.). Sur ces deux sujets au moins, l'expérience d'Afrique Verte peut aider les OP à se positionner dans le dialogue sur les politiques, grâce à la formation, et permettre aux politiques publiques de s'enraciner dans des pratiques locales testées.
- les organisations paysannes du Sahel se structurent et s'organisent dans le cadre de faïtières au ni-

Aides gratuites ou vente à prix modéré?

En 2005, des ONG d'urgence ont estimé que les autorités nigériennes et les bailleurs de fonds privilégiaient la non perturbation du marché et le soutien à la production à long terme, au détriment de la gestion de la crise alimentaire qui touchait les populations vulnérables. Elles estimaient qu'il convenait de faire des dons alimentaires en lieu et place des ventes à prix modérés, privilégiées par le dispositif national de gestion des crises.

Pour sa part, Afrique Verte ne partage pas cette analyse. Elle a participé à la gestion de cette crise en mettant à la disposition des OP, début 2005, des stocks qu'elles ont gérés et revendus à prix social. Les recettes ont permis de racheter des céréales. Ainsi, les OP du réseau ont pu passer cette crise. Ceci montre, lorsque l'on anticipe, qu'il est possible de soutenir les populations sans avoir recours à des distributions, souvent destructurantes.

veau national et au niveau régional. Elles sont confrontées à deux questions majeures : (i) quelle est la place de l'appui aux filières dans la structuration du monde paysan et dans la modernisation de l'agriculture, par rapport aux stratégies de développement général de l'exploitation familiale? (ii) ces faitières



doivent-elles développer des services d'appui-conseil technico-économiques dirigés vers les leurs organisations et groupements à la base? Sur ces deux questions, l'expérience d'Afrique Verte peut utilement être mise à contribution ;

– les partenaires au développement doivent repenser leurs politiques d'appui aux politiques céréalières et aux stratégies de sécurité alimentaire. Ils ont beaucoup misé sur le développement institutionnel, laissant aux acteurs privés le soin d'animer des filières libéralisées. L'expérience d'Afrique Verte montre que le passage d'une économie céréalière administrée à une économie libéralisée, avec un marché transparent fonctionnant sur des bases réellement concurrentielles ne se décrète pas. L'émergence d'organisations professionnelles disposant d'un réel pouvoir économique est un élément clé de cette stratégie. La conception de dispositifs d'appui efficient, soutenus dans la durée est essentielle ;

– au niveau de l'ensemble des acteurs, se pose le problème de l'articulation entre la gestion des crises conjoncturelles et l'appui au développement des filières de production. Comment affronter les crises sans renoncer à traiter les problèmes à la racine? Les distributions alimentaires et la gestion des stocks locaux sont deux instruments critiques à ce niveau. À nouveau, la capitalisation des expériences d'Afrique Verte est essentielle pour concevoir des modes d'intervention efficaces, où la recherche de la coordination des acteurs et intervenants et la recherche de la cohérence des outils d'intervention ne sont pas reléguées à plus tard, sous prétexte de gérer l'urgence.

En conséquence, ces dernières années, une importance nouvelle a été accordée à la capitalisation des expériences d'Afrique Verte. Ceci permet aux équipes de prendre du recul sur leurs pratiques, facilite le transfert des enseignements et nourrit une forme d'évaluation permanente. Des efforts ont été réalisés simultanément pour permettre la transmission des connaissances, en lien avec la démarche formation et information.

☞ *partie consacrée
à la formation et à la
gestion de l'information*



VERS DE NOUVELLES ÉTAPES

Depuis 1990, Afrique Verte a su adapter ses modes d'intervention à l'évolution du contexte et tirer partie de son expérience. Parallèlement, l'association a mené une réflexion et des actions sur le plan institutionnel qui la placent, en 2005, à nouveau à la croisée des chemins.

En France, dès 2004, Afrique Verte a constitué des groupes locaux réunissant les membres de l'association d'une même région. Trois comités sont actifs à ce jour : Nord – Pas-de-Calais, Penn ar Bed (Bretagne), Rhône Alpes (voir encadré).

Depuis sa création, Afrique Verte a conçu des outils d'éducation au développement qui sont utilisés lors des animations et des sensibilisations. Ils donnent une image réaliste du Sahel. Ils ont été créés pour deux publics : les enfants (8-12 ans) et le grand public. Afrique Verte propose plus d'une vingtaine d'expositions pédagogiques sur la sécurité alimentaire au Sahel ou ar-

tisanales valorisant la créativité des Sahéliens, des fiches documentaires, des cassettes vidéo... Au-delà des comités, les associations qui ont fondé Afrique Verte valorisent les résultats de l'association pour illustrer l'impact des actions de développement sur les enjeux de sécurité alimentaire.

Au Sahel, le processus d'autonomisation progressive des antennes s'est déroulé sur quatre ans. Il a abouti en 2005 à la création, dans chaque pays, d'une association nationale pilotée et gérée par des Sahéliens représentant la société civile. Ces trois structures indépendantes sont désormais associées, aux côtés d'Afrique Verte en France, dans un réseau international : Afrique Verte International. Cette phase est porteuse de nouvelles ambitions mais elle comporte aussi des risques importants, qui ont conduit le conseil d'administration à agir prudemment.

Les comités locaux d'Afrique Verte

Les comités en France permettent aux membres de l'association de s'impliquer plus directement dans ses actions :

- animations visant à diffuser une image non misérabiliste du Sahel. C'est ainsi que le comité Penn ar Bed organise une tournée annuelle de conteurs africains comptant une trentaine de soirées, touchant ainsi un public important et très diversifié ;
- sensibilisation de l'opinion publique sur le développement et la sécurité alimentaire au Sahel et représentation de l'association dans les manifestations régionales, au sein de collectifs régionaux. Le comité Nord – Pas-de-Calais s'implique dans les campagnes telles que « Alimenterre » ou la Semaine de la solidarité internationale ;
- valorisation des produits transformés par les associations féminines du réseau, cas du comité Rhône Alpes qui propose le fonio malien ou les couscous burkinabès ;
- enfin, mobilisation des collectivités territoriales, montage de partenariats et recherche de financements tant pour la conduite des activités régionales que pour appuyer les programmes sur le terrain.

Un dispositif institutionnel en pleine mutation

Le dispositif institutionnel a profondément évolué au fil du temps. La prise en charge du projet par les Sahéliens a constamment constitué le fil directeur de ces évolutions. Alors que les antennes nationales étaient dirigées au départ par des Français, volontaires de l'Association française des volontaires du progrès (AFVP), des coordonnateurs nationaux ont pris le relais en 1997 dans le cas du Mali, en 1998 au Burkina et en 1999 au Niger. Par la suite, des activités initialement conduites depuis Paris sont progressivement transférées sur le terrain : montage des dossiers, puis transfert de la gestion comptable à partir de 2002.

En 2003, des études ont permis d'appréhender les impacts de l'autonomisation au plan juridique et financier. Sur cette base, les instances statutaires d'Afrique Verte ont confié la réflexion dans les 3 pays à un comité de pilotage chargé de conduire à terme le processus de réforme institutionnelle. Chaque pays a opté pour la

création d'une structure associative nationale : organisme d'appui-conseil aux opérateurs de la filière. C'est ainsi qu'en juillet 2005, les assemblées générales constitutives dans les trois pays ont donné naissance à :

- l'Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires : AMASSA – Afrique Verte Mali ;
- l'Association pour la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaires au Burkina Faso : APROSSA – Afrique Verte Burkina ;
- l'ONG Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Niger : AcSSA – Afrique Verte Niger.

Dans les trois cas, l'association réunit des personnes physiques et des personnes morales (représentant les opérateurs), qui se donnent pour ambition de faire vivre le projet d'un Sahel assumant sa sécurité et sa souveraineté alimentaires. Chaque association est désormais dirigée par un conseil d'administration sahélien et structurée pour répondre aux attentes des opérateurs céréaliers.

En conservant l'appellation « Afrique Verte » aux côtés du nom de l'organisation nationale, les trois nou-

velles entités affichent simultanément leur indépendance (association autonome relevant du droit de chacun des trois pays) et leur attachement à un réseau et à une perspective sahélienne et internationale.

Afrique Verte en France continue de soutenir les associations sahéliennes. De nouveaux équilibres dans les fonctions et les responsabilités vont nécessairement se redéfinir compte-tenu de l'évolution institutionnelle. Les structures au Sahel et l'association française constituent actuellement une fédération internationale dont le fonctionnement est régi par une charte commune, acceptée par les quatre organisations.

Réussir la transformation institutionnelle

Chaque association nationale va désormais conduire son projet en fonction des priorités que dégageront les membres et administrateurs de ces nouvelles structures, en fonction des financements qu'elles parviendront à mobiliser et des partenariats qu'elles développeront. Franchir cette étape constitue un véritable challenge,

La charte d'Afrique Verte International: un outil fédératif

Extraits de la charte adoptée par les quatre entités

Une mission :

« Contribuer à la souveraineté alimentaire, droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. [...] Afrique Verte a décidé volontairement de limiter le champ de ses interventions à l'un des aspects fondamentaux de la question alimentaire, la consommation des céréales locales. [...]

Cette promotion qui doit être envisagée dans un contexte de compétitivité durable sur les marchés intérieurs et face au marché international, ne peut résulter que d'une approche plus globale de l'ensemble des aspects liés à l'organisation et à la gestion des filières de produits.

En conséquence, Afrique Verte International :

- défendra les aspirations des opérateurs économiques impliqués dans le secteur céréalier (producteurs, commerçants et transformateurs) ;
- sera avec les représentants de ces opérateurs un interlocuteur actif dans la définition de politiques céréalières et alimentaires et leur mise en œuvre :
 - pour l'amélioration de la situation économique, sociale de la population,
 - pour la construction d'une agriculture durable,
 - pour la promotion d'une consommation urbaine ou rurale en produits nationaux de qualité et compétitifs.

La réalisation de ces objectifs implique un dialogue avec :

- les responsables politiques nationaux et les élus locaux, les services de l'administration ;
- les organisations régionales ou internationales ainsi que les bailleurs de fonds.

Afrique Verte International entend promouvoir la défense de politiques économiques qui sécurisent le maintien d'une agriculture familiale pluri-active, plus justement rémunérée et protectrice de son environnement. Sur un plan plus global, Afrique Verte International entend aussi diffuser auprès d'un public élargi au Nord comme au Sud, une image positive du Sahel en particulier, et de l'Afrique en général. Afrique Verte International entend enfin promouvoir les actions des associations qui la composent. »

Principes d'intervention :

« Afrique Verte International [...] propose une dynamique et accompagne la recherche de solutions adaptables à la diversité de chaque situation et la mise au point d'outils appropriés à cette diversité [...]. »

Les associations membres « sont ouvertes à toute forme de collaboration ou de partenariat avec d'autres associations, organismes publics et privés partageant leurs préoccupations et engagements, pour consolider, élargir, reproduire, dans ces domaines de compétences, des activités dont l'impact et la qualité sont reconnus. »

car cette évolution institutionnelle n'est pas seulement une question technique. Elle reflète le positionnement même de l'association dans les relations internationales. Cela peut se résumer en deux mots : autonomie des acteurs, interdépendance des projets ! Le challenge est précisément là : Comment cette autonomisation des structures nationales peut-elle donner un nouvel élan et de nouvelles responsabilités aux équipes opérationnelles ? Comment peut-elle leur permettre d'exprimer tout leur potentiel et d'affirmer leurs ambitions professionnelles ? Comment, ce-faisant, conserver la vision du développement de la filière céréalière au niveau sous régional ? Le pari sera gagné si Afrique Verte n'y perd pas son âme et se transforme en réseau international où les expériences et les pratiques du Sud irriguent les débats, les analyses, les stratégies d'information et d'éducation au développement au Nord, et réciproquement.

L'autonomie des associations nationales ne doit pas se traduire par un repli sur l'espace national. Au contraire, plus que jamais, l'espace régional est le champ d'action visé. Il s'agit là aussi d'une spécificité historique d'Afrique Verte : exploiter les complémentarités régionales, relier les zones déficitaires et excédentaires au-delà des frontières. Cette approche est à la fois pragmatique, fondée sur l'analyse de l'offre et de la demande dans la sous-région, mais elle est aussi stratégique : la construction du marché régional est un élément moteur pour stimuler la croissance agricole. Exploiter les complémentarités au sein de la région permet de renforcer la place du Sahel en s'appuyant sur les solidarités et de réduire sa dépendance alimentaire à l'égard du reste du monde.

Les pays sahéliens dans lesquels agit Afrique Verte sont enclavés et une large part de leur économie repose sur l'agriculture. La sécurité alimentaire est très dépendante des performances céréalières. Ces pays, membres



de l'UEMOA, sont engagés dans un processus d'intégration régionale dans le cadre plus large de l'Afrique de l'Ouest. Actuellement, la CEDEAO dote l'ensemble de la région d'un tarif extérieur commun, qui s'appuie sur les acquis de la zone UEMOA. L'objectif est de construire une Union douanière à brève échéance (d'ici à fin 2007), pour qu'ensuite la région puisse s'inscrire dans un accord de partenariat économique avec l'Union européenne. Cette évolution est très importante car il s'agit de libéraliser les échanges commerciaux entre l'UE et la zone CEDEAO, conformément aux orientations adoptées dans l'Accord de Cotonou (UE-ACP).

Ce contexte est important pour Afrique Verte car il va influencer l'évolution des agricultures pour les 20 prochaines années. Les pays sahéliens devront faire valoir les enjeux liés à la production céréalière pour définir le niveau d'ouverture des échanges (niveau de taxation des importations) avec l'Union européenne. Ils devront aussi améliorer la compétitivité des filières céréalières pour développer leur insertion dans le marché régional. Ainsi, tous les efforts réalisés au niveau de la professionnalisation de secteurs de la filière (organisations paysannes, transformateurs, commerçants) sont des investissements clés dans le cadre de ces perspectives.

Les échanges céréaliers sahéliens seront plus ouverts sur le monde. Afrique Verte International devra de ce fait devenir un outil permettant aux Sahéliens de mieux saisir ces évolutions contextuelles et de contribuer à définir des politiques et des règles commerciales multilatérales qui prennent en compte les enjeux locaux, au regard de la place des céréales dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

La coopération entre les associations nationales doit permettre de poursuivre le travail d'échange d'expériences et de capitalisation collective. Il y a un immense chantier à développer sous la responsabilité d'Afrique Verte International.

Penser le développement d'Afrique Verte International

Réussir la mutation institutionnelle ne suffira pas à assurer le développement d'Afrique Verte. La question n'est pas institutionnelle mais pratique : la mission que s'est donnée Afrique Verte International peut-elle être remplie dans les conditions actuelles ? Cette question soulève trois ou quatre débats importants

qu'Afrique Verte soumet à l'ensemble de ses partenaires et membres :

- comment donner plus d'ampleur à la transformation des produits céréaliers ? Trop peu d'efforts sont consentis au niveau des institutions sur les procédés de transformation. Par conséquent, l'offre de produits transformés reste peu diversifiée et encore très artisanale. Il existe encore des handicaps très importants au niveau de la disponibilité, de la qualité et du coût des équipements. Il faut promouvoir des stratégies volontaristes pour apporter des réponses aux transformateurs et permettre ainsi d'offrir aux consommateurs des produits locaux de qualité, répondant à leurs attentes et leurs contraintes, offrir des débouchés plus rémunérateurs aux producteurs et créer de l'emploi en milieu périurbain. Forte de son expérience, Afrique Verte peut mobiliser, aux côtés des institutions concernées, l'ensemble des acteurs pour apporter des réponses à cette problématique de valorisation des céréales locales : promotion des initiatives de recherche dans le cadre de partenariats public-privé, mise en place de dispositifs de financement des équipements, organisation de transferts de technologies, conception de stratégie de marketing et de valorisation de l'image des produits locaux transformés.

- comment mieux prendre en compte la problématique sous-régionale des échanges céréaliers et de la sécurité alimentaire ? Le marché national est fortement influencé par l'offre et la demande des pays voisins. Malgré les accords commerciaux régionaux, de multiples obstacles continuent de se dresser sur la route des opérateurs. Afrique Verte doit-elle chercher à s'implanter dans d'autres pays, afin de multiplier les opportunités d'échange, transférer une partie de l'expérience et du savoir-faire acquis depuis 15 ans ? Doit-elle au contraire se cantonner aux trois pays actuels en recherchant une professionnalisation accrue des appuis ? Peut-elle rester une structure de référence dans le domaine de la sécurité alimentaire sans s'ouvrir aux autres pays de la région ? Existe-t-il une voie médiane, très progressive, consistant d'une part à consolider prioritairement les acquis dans les trois pays, sans pour autant fermer la porte à des ouvertures géographiques lorsque des opportunités se présentent ?

- comment développer des partenariats efficaces, notamment dans des domaines où des structures publiques nationales ou sous-régionales ont des missions

qui rejoignent certaines activités d'Afrique Verte, et avec lesquelles les complémentarités pourraient être mieux exploitées ? La collaboration, déjà affirmée, pourrait être plus efficace avec les systèmes d'information dont disposent les trois pays. Le coût d'un travail de collecte répondant à des méthodologies éprouvées conduit à justifier qu'il s'agit d'une mission de service public assumée par l'État. En revanche ces systèmes apparaissent comme peu performants pour délivrer l'information dans une forme adaptée aux besoins des utilisateurs : OP et commerçants. C'est là que le bulletin d'information d'Afrique Verte « Point sur la situation alimentaire » (PSA) remplit une fonction qui n'est pas couverte par les systèmes nationaux ;

- enfin, le développement des organisations paysannes dans tous les pays de la région, ainsi que la mise en place d'organisations interprofessionnelles dans certains pays, conduisent à un repositionnement de l'ensemble des acteurs. Pour une structure comme Afrique Verte, spécialisée dans l'appui aux organisations paysannes et aux autres acteurs des filières céréalières, il s'agit d'une nouvelle opportunité. Vis-à-vis des structures interprofessionnelles, la mobilisation du savoir-faire accumulé par Afrique Verte doit permettre de concevoir des dispositifs de développement de la filière et de structuration des acteurs qui s'appuient sur plus de 15 ans d'expérience et permettent d'éviter la répétition de certaines erreurs, que ce soit dans le domaine du financement ou dans celui de la promotion et de l'accompagnement des banques de céréales. Du côté des organisations paysannes, acteurs majeurs du développement agricole, la montée en puissance des attentes qui se manifestent à leur égard implique d'énormes efforts de renforcement des capacités. L'expertise d'Afrique Verte est précieuse à mobiliser dans cette perspective.

Si Afrique Verte a su s'adapter à l'évolution d'un environnement politique et économique, ses ambitions restent limitées par les moyens dont elle dispose. La constitution d'Afrique Verte International donnera, nous l'espérons, un nouvel élan et une visibilité plus forte, en meilleure concertation avec les partenaires sahéliens.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Rapports d'activités, différentes années. Afrique Verte.
- Trimestriel « Afrique Verte Actualités ». Afrique Verte.
- Bulletin mensuel « Point sur la situation alimentaire » (PSA). Afrique Verte.
- Outils produits par Afrique Verte en France et au Sahel :
 - fiches documentaires et pédagogiques ;
 - manuels d'information ;
 - modules de formation ;
 - éducation au développement : matériel et documentation.
- Étude pour la définition d'indicateurs d'impacts, 2005. Afrique Verte.
- Évaluation du programme triennal Mali-Niger 2002-2005. Amélioration de la sécurité alimentaire au Mali et au Niger par la structuration des organisations paysannes et de la commercialisation des céréales, 2005. Union européenne.
- Évaluation du plan triennal du programme MAE 2001-2003, 2004. Évaluations par pays et rapport de synthèse.
- Études de capitalisation par pays : Burkina Faso, 2004 ; Niger, 2003 ; Mali, 2001.
- Évaluation des activités de terrain d'Afrique Verte, 2000. F3E-GRET.
- Archives du Réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel. CILSS et Club du Sahel – OCDE.

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion d'Afrique Verte, et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne.



Afrique Verte International

Afrique Verte
12-20 rue Voltaire
93100 Montreuil

APROSSA – Afrique Verte Burkina Faso
01 BP 6129
Ouagadougou 01

AMASSA – Afrique Verte Mali
BP E404
Bamako

AcSSA – Afrique Verte Niger
BP 11 751
Niamey

www.afriqueverte.org